

# NOTRE VOLONTE

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs 1939-1945

NUMERO 1

9, RUE GUY-PATIN — PARIS-X\*

AVRIL 1947

## L'Allemagne doit payer !

proclament les Anciens Combattants et Déportés Juifs

A l'appel conjoint de l'Union des Anciens Combattants Juifs et de l'Association des Anciens Déportés Juifs un public nombreux, représentant ceux qui ont le plus souffert de l'hitlérisme, s'est réuni lundi 17 mars, à la Mutualité, afin de formuler publiquement les revendications à l'égard de l'Allemagne.

Cette manifestation a trouvé un écho sympathique dans de nombreux milieux, et toutes les importantes organisations démocratiques françaises, y ont délégué des représentants afin d'exprimer ainsi leur solidarité, et afin d'appuyer les justes revendications juives concernant des réparations et de garanties.

La manifestation se déroula sous la présidence de M. J. Orfus, président de l'Union des Anciens Combattants Juifs.

### Le Colonel MANHES

Le premier orateur est le colonel Manhès, président de la Fédération Française des Anciens Déportés.

L'orateur trace un tableau saisissant du grand sacrifice des Juifs, souligne que son organisation revendique pour toutes les victimes du racisme, les mêmes droits dont bénéficient les déportés politiques et termine en énumérant les diverses revendications.

### Georges THEVENIN

La parole est donnée ensuite à M. Georges Thévenin, secrétaire général de l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre, de la Seine.

Lui aussi fait preuve d'une grande compréhension à l'égard des problèmes qui occupent les Juifs, à l'heure actuelle.

M. Thévenin souligne la nécessité d'appliquer, à l'Ouest, en ce qui concerne l'Allemagne, les mêmes moyens qui ont déjà été adoptés à l'Est.

### Isi B.LUM

L'orateur suivant est M. Isi Blum, secrétaire général de l'Union des Anciens Combattants Juifs.

Il rappelle avec quel dévouement les Juifs ont pris part dans la lutte contre l'Allemagne, et quel était le sacrifice que les Juifs ont consenti pour la victoire commune. Ensuite M. Blum parle des conditions nécessaires pour éviter une nouvelle agression de la part de l'Allemagne :

La démilitarisation, la dénazification et la démocratisation complètes de ce pays.

Le peuple allemand qui a suivi les nazis, porte la responsabilité collective de la grande catastrophe qui s'est abattue sur l'Europe.

## au Meeting de la Mutualité

Et si les nazis méritent la corde, le peuple allemand doit payer par son travail, afin de contribuer à la reconstruction d'un monde détruit.

L'orateur termine par un appel aux anciens combattants juifs d'être vigilants et prêts à continuer la lutte, ensemble avec toutes les forces démocratiques de ce pays, contre la réaction qui relève la tête.

### Le Colonel OUZOULEAS

Le colonel Ouzouléas, conseiller municipal, parle au nom du Parti Communiste.

L'orateur expose le danger allemand tel qu'il se présente aujourd'hui. Après avoir rappelé les héros juifs de la Résistance, et en particulier, le légendaire Epstein, il s'écrie : « On veut par tous les moyens détourner l'attention du public de la Conférence de Moscou. N'oublions pas, pourtant, que c'est le destin du monde qui y est en jeu. »

### Rémy ROURE

M. Rémy Roure, journaliste connu et rédacteur au « Monde », ancien déporté lui-même, déclare ne pas vouloir entrer dans les questions de politique intérieure et extérieure, mais il donne expression à sa conviction que les victimes juives encore plus que tous les autres peuples, ont droit à une juste réparation, et que tous les moyens doivent être mis

en œuvre, afin d'extirper à tout jamais, le poison fasciste.

### BOULAVKA

Le secrétaire de l'Association des Anciens Déportés Juifs clôture le meeting, en énumérant les revendications que les Juifs doivent faire aboutir, afin d'obtenir un juste dédommagement, et afin de se sentir en sécurité contre de nouveaux dangers.

Ensuite, M. Vilner donne lecture du memorandum que l'Union des Anciens Combattants Juifs et l'Association des Anciens Déportés Juifs adressent à la Conférence de Moscou.

## J. ORFUS NOTRE FOYER

Quand nous avons lancé, il y a un an, la campagne en faveur du Foyer du Combattant Juif, nous nous sommes bien rendu compte des difficultés que nous aurions à vaincre et des efforts immenses que nous aurions à fournir avant de voir réalisé notre projet.

Mais, avec l'activité croissante de notre Union, la bonne marche du travail quotidien devenant presque impossible dans l'étroit local actuel, et comme nous sommes certains que nos camarades, qui nous avaient déjà prouvé à diverses reprises leur dévouement ne resteront pas, cette fois-ci non plus, indifférents à notre appel, nous avons décidé de ne plus retarder la campagne du foyer.

Il est impossible de donner ici un compte rendu détaillé de tout ce qui a été fait depuis un an dans ce domaine, les colonnes de ce bulletin ne suffiraient pas. Nous le ferons au besoin dans notre rapport annuel. Mais

avant de clôturer cette campagne, nous tenons à exprimer ici notre profonde satisfaction en constatant que notre confiance dans l'effort commun de tous nos camarades était justifiée.

Les travaux d'installation du Foyer du Combattant Juif, qui constituera un cadre digne du rôle que notre Union aura à jouer dans la vie juive en France, sont presque achevés, et nous espérons que d'ici fin avril nous pourrions inaugurer notre Foyer. La campagne en faveur de ce foyer s'achevant ainsi, nous pourrions bientôt porter nos efforts vers d'autres tâches non moins urgentes.

Mais, avant de clôturer cette campagne si brillamment menée par nos camarades, il est de notre devoir de leur rendre ici un hommage mérité, et de clamer tout haut que ce foyer est en premier lieu le résultat de leur effort. Nos remerciements vont également à nos sections de province et en premier lieu à celles de Lille et de Lens.

Il reste un dernier effort à fournir. Il s'agit de meubler et d'embellir notre foyer. Nous avons la conviction profonde que nos camarades chercheront à se dépasser afin de rendre la maison de notre grande famille des combattants juifs aussi belle et agréable que possible.

Installés dans notre nouveau foyer, qui nous donnera la possibilité de perfectionner l'organisation de nos divers services au mieux de l'intérêt de nos camarades, nous poursuivrons, avec l'appui de tous nos camarades, l'accomplissement de notre tâche qui consiste non seulement dans l'aide sociale et dans les démarches auprès des diverses autorités administratives, mais qui consiste aussi à prendre position et à participer, avec le poids du prestige que notre nom nous confère, à tous les événements intéressant la vie juive partout dans le monde, et plus particulièrement en France.



Le 24 Janvier dernier les Anciens Combattants Juifs ont ravivé la flamme de Pinconnu

## LETRE DE PROTESTATION ADRESSEE A M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR en raison de récentes manifestations antisémites

Des manifestations antisémites diverses s'étant produites, ces derniers temps, en nombre croissant (meetings à l'Ambigu, à la salle Lancry, etc.), se terminant aux cris de : « Les Juifs aux crématoires ! », papillons de propagande antisémite distribués dans les rues), l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, ensemble avec l'Association des Anciens Déportés Juifs, a adressé la lettre de protestation suivante à M. le Ministre de l'Intérieur :

Monsieur le Ministre,

L'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs et l'Association des Anciens Déportés et Internés Juifs ont l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la recrudescence de l'agitation antisémite pendant ces dernières semaines, et notamment à Paris.

Les Engagés Volontaires Anciens Combattants, qui ont exposé leur vie pour défendre la

France, leur pays d'adoption ou d'hospitalité, les déportés qui connurent les geôles hitlériennes, victimes à la fois de l'occupant et de la propagande antisémite, croient de leur devoir de vous adresser un pressant appel au moment où la nouvelle menace se dessine à l'horizon.

Nous constatons dans cette agitation une flagrante atteinte à l'esprit et à la lettre de la Constitution républicaine. Nous y voyons un grand danger pour notre avenir et une source de difficultés dans l'exercice paisible de nos devoirs de citoyens libres de la grande famille française.

Aussi nous permettons-nous de vous demander, Monsieur le Ministre, de prendre toutes les mesures qui s'imposent, afin que cessent ces dangereuses réunions antisémites, la distribution des tracts et papillons aux mots d'ordre du genre « les Juifs aux fours crématoires » et toute propagande raciste et antisémite imprimés.

Persuadés que nous rencontrerons

auprès de vous, Monsieur le Ministre, la plus grande compréhension pour nos inquiétudes, et que vos décisions seront de nature à nous permettre de rassurer les milieux que nous représentons, nous réaffirmons notre volonté d'agir en toute circonstance conformément à notre devoir de citoyens disciplinés de la France, qui a joué un si grand rôle dans la lutte contre le fléau qui nous coûta tant de sang.

En vous remerciant d'avance et en vous priant de nous faire l'honneur de nous informer sur les mesures prises, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs, 9, rue Guy-Patin, Paris (X\*).

Association des Anciens Internés et Déportés Juifs, 9, rue Guy-Patin, Paris (X\*).

## Réponse de M. le Ministre

République Française

Ministère de l'Intérieur  
Cabinet du ministre  
Paris le 11 mars 1947.

Monsieur le secrétaire général, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre également signée par un représentant de l'Association des Anciens Internés et Déportés Juifs.

Je crois inutile de vous dire que le gouvernement n'a pas l'intention de tolérer la reprise de propagande raciale sous quelque forme que ce soit.

Je vous serais néanmoins très obligé de vouloir bien préciser les dangereuses réunions antisémites, les tracts et papillons dont fait état votre correspondance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et p. o. le sous-préfet, chef-adjoint du Cabinet.  
Signé : R. DAVID.

# CONGRÈS NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS IMMIGRÉS

Isi BLUM

## LA FEDERATION UNIFIEE

### est créée

Le Congrès qui a eu lieu les 21 et 22 février à la Mutualité restera gravé dans la mémoire des anciens combattants et résistants immigrés comme un événement des plus importants.

450 délégués, venus de tous les coins de la France, ont représenté 105 amicales et organisations d'anciens combattants.

Le congrès, qui avait pour but de réaliser l'unité, a suscité un vif intérêt non seulement parmi les étrangers, mais aussi dans différents milieux du public français, et particulièrement dans des cercles gouvernementaux et au sein du mouvement des anciens combattants français.

Le fait que le congrès a été placé sous le patronage de l'U.F.A.C. et que son secrétaire général, M. de Barral, a présidé la séance de clôture, est une preuve de l'attention avec laquelle les anciens combattants français ont suivi les travaux de leurs camarades étrangers.

Un grand nombre de personnalités françaises, civiles et militaires, sont montées à la tribune pour dire combien elles appréciaient la contribution des étrangers à la lutte contre l'ennemi commun, et quelles étaient leurs sympathies et solidarité à l'égard des justes doléances de ces vastes couches d'immigrés.

Tous les partis démocratiques du pays avaient délégué des représentants afin de transmettre leurs salutations aux congressistes.

La présence, enfin, de deux ministres : MM. Mitterand et Georges Maranne, venus dire qu'ils accorderont leur appui aux revendications des anciens combattants, prouve encore à quel point est appréciée dans les milieux officiels l'importance de l'unification de toutes les organisations existantes d'anciens combattants et résistants immigrés.

Les débats qui se sont déroulés au cours de ces deux journées, ont représenté un niveau élevé.

Les seize nationalités représentées ont clairement illustré l'énorme contribution de l'immigration en France à la victoire commune.

Chaque délégation a exposé les efforts accomplis et les sacrifices consentis par son immigration sur les champs de bataille et dans la Résistance; les délégations ont évoqué le sang versé et l'élan patriotique des anciens combattants immigrés aux heures graves qu'a vécues leur patrie adoptive.

Mais elles ont exprimé aussi leur volonté de continuer la lutte, ensemble avec les forces démocratiques du pays, contre tout danger d'une nouvelle guerre, et de servir la France — avec le même dévouement patriotique dont elles ont fait preuve pendant la guerre et pendant l'occupation — dans son grand effort de renaissance et de reconstruction.

Le Congrès, qui s'est terminé dans une atmosphère enthousiaste, a abouti à la création de l'Union Fédérale.

L'unité réalisée renforcera l'esprit de camaraderie et d'amitié qui liait tous les combattants au cours des années de lutte, menée avec courage contre l'envahisseur hitlérien, bourreau des peuples libres.

Cette Union permettra de mieux renseigner l'opinion publique française sur la contribution de l'immigration à la lutte, et sur les services qu'elle a rendus à la cause de la liberté.

Elle scellera l'amitié entre les combattants immigrés et leurs frères d'armes français.

La nouvelle Fédération pourra efficacement agir pour la défense des justes doléances des anciens combattants et, ainsi que l'exprime la résolution finale du congrès, elle pourra lutter efficacement contre toute forme de xénophobie et de racisme.

Inutile de dire que l'Union des Anciens Combattants Juifs ne s'est pas contentée de prendre une part active dans les travaux du Congrès, mais qu'elle avait, dans une large mesure, aidé à la réalisation de l'unité et à la création d'un important organisme représentatif des anciens combattants immigrés.

Nous avons contribué à la création de cette Fédération dans la conviction que nos problèmes essentiels sont, pour la plupart, communs à tous les groupes d'anciens combattants étrangers.

Et la défense de leurs droits exige la coopération coordonnée de tous les groupes de l'immigration.

Nous sommes convaincus qu'ayant agi dans ce sens, notre Comité central a fidèlement servi les intérêts des membres de notre Union.

## ASSEMBLÉE D'INFORMATION DU 14 JANVIER

Le 14 janvier dernier nous avons organisé notre première assemblée d'information qui a eu lieu depuis l'assemblée générale de l'année dernière, sous la présidence de M. J. Orfus.

La salle du Petit Journal était archicomble avec les mille membres qui sont venus s'informer de l'activité de l'Union et des dé-

marches qu'elle entreprend en faveur des engagés volontaires anciens combattants juifs.

Après le rapport détaillé présenté par Isi Blum, et après les interventions de nos camarades Lipski, Wulfman, Szymen, une résolution a été adoptée à l'unanimité et dont le texte est publié par ailleurs.

## Intervention de M. J. ORFUS

Nous publions ci-dessous les passages essentiels de l'allocution prononcée par M. Orfus :

Pendant quatre longues années d'occupation, a dit notamment l'orateur, l'opinion française était empoisonnée par la propagande antisémite qui calomniait les juifs et les traitait en parias. Il est peut-être indiqué d'évoquer en quelques mots à cette tribune la participation juive à la dernière guerre, aussi bien dans les rangs de l'armée française que dans ceux des armées alliées.

Dans l'armée américaine, 500.000 juifs combattirent sur le seul théâtre d'opérations d'Europe, et dans l'ensemble des armées de terre, de mer et de l'air, il y avait sur 25 soldats, 1 juif.

Nous ne possédons pas des chiffres exacts concernant la participation juive dans les rangs de l'héroïque armée soviétique.

Mais par le nombre considérable de noms juifs que nous trouvons parmi des milliers de citations à l'ordre de l'armée, nous pouvons nous rendre compte de l'importance de la participation juive.

Notre admirable brigade juive de Palestine enfin, dont le drapeau bleu, blanc flottait sur tous les champs de bataille, depuis El Alamein jusqu'en Italie, a payé, elle aussi, un large tribut de sang à la cause alliée.

Et en France ?

...En prenant en considération le fait qu'à la seule permanence de la rue de Lancry, organisée par nos aînés de 1914-18, près de



J. ORFUS  
Président de notre Union

10.000 juifs signèrent leur demande d'engagement dans l'armée française pour la durée de la guerre; si l'on considère que d'autres juifs,

plus nombreux encore, s'engagèrent à la caserne de Reuilly, à celle de Clignancourt, à la rue Saint-Dominique et dans toutes les villes de province, on peut évaluer à plus de 35.000 le nombre de juifs étrangers engagés pendant la dernière guerre...

...Les nombreuses tombes juives qui couvrent tous ces champs de bataille, témoignent du tribut de sang que les juifs ont si largement payé pour la défense de la France et de la démocratie.

Des milliers de soldats juifs ont été faits prisonniers. Dans les stalags, ils ont fait preuve d'une dignité exemplaire.

D'autres, plus nombreux encore, ont été, après leur démobilisation, internés et déportés, pour des raisons raciales, vers les camps d'extermination, d'où très peu, hélas ! sont seulement revenus...

...Grâce à ces sacrifices, les combattants juifs étrangers ont forcé l'admiration du peuple français, et leur prestige rejaillit maintenant sur toute l'immigration.

Quant aux pertes subies par la population civile juive, vous savez aussi bien que moi, mes chers camarades, qu'aucun peuple du monde n'a été mutilé dans une telle proportion...

L'orateur expose ensuite les doléances des anciens combattants juifs en ce qui concerne les problèmes des naturalisations, de la restitution des biens spoliés et des logements, que beaucoup n'ont pas pu récupérer encore.

Et le camarade Orfus termine son allocution en exprimant la certitude que l'unification de toutes les organisations d'anciens combattants et résistants, dans le cadre d'une grande Fédération, donnera des résultats favorables en ce qui concerne l'aboutissement de nos si légitimes revendications.

La nouvelle Fédération, conclut M. Orfus, aura, en outre, un important rôle à jouer dans la lutte pour l'édification de la paix et pour la renaissance de la France.

Ensemble avec toutes les forces démocratiques du pays, les combattants immigrés continueront la lutte jusqu'à la liquidation complète des restes du fascisme et de l'antisémitisme, liquidation qui constitue une condition indispensable s'il s'agit de créer une paix solide et durable.

## LA CARTE DE COMBATTANT

Le lundi 24 mars, sous la présidence de M. le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, a eu lieu la réunion de la Commission chargée d'étudier les différents problèmes soulevés par l'attribution de la carte de combattant au titre de la guerre commencée le 2 septembre 1939.

Le représentant de l'U.G.E.V.R.E., M. Laroche, secrétaire général, a fait, devant la Commission, la déclaration suivante :

« Nous souhaitons simplement qu'aucune différence ne soit faite entre les Français et les étrangers, et que les étrangers ayant appartenu à une des catégories des combattants français à qui la carte de combattant sera reconnue, aient le droit à la qualité de combattant et à la carte au même titre que les Français, parce que les sacrifices ont été les mêmes. »

## LA CARTE DE RESIDENT PRIVILEGIE

### à tous les Combattants engagés volontaires et résistants

Les requêtes pour recevoir la carte de résident privilégié peuvent être adressées en province, au commissariat de police, et, à défaut du commissariat, à la mairie (à Paris, à la Préfecture de Police).

Elles doivent être rédigées sur papier timbré et envoyées par poste.

On doit mentionner les nom, prénoms et état civil complet, la situation de famille, avec indication des attaches françaises éventuelles, la date de l'entrée en France et la durée du séjour ininterrompu.

Nous soulignons que les conditions requises pour prétendre au bénéfice de la qualité de résident privilégié ont été définies par l'art. 16 de l'Ordonnance du 2 novembre 1945

et précisées par l'art. 9 du décret du 6 juin 1946.

Ces conditions sont les suivantes :

1° Etre âgé de moins de 35 ans au moment de l'entrée en France, cet âge étant prolongé de 5 ans par enfant mineur résidant sur notre sol ;

2° Justifier d'une résidence ininterrompue en France d'au moins trois ans, ce délai étant réduit à un an pour les étrangers mariés à des Françaises ou ayant un enfant français, et pour les femmes d'origine française ayant perdu cette nationalité par suite de leur mariage avec un étranger.

Toutefois, sont dispensés de l'une et de l'autre de ces deux conditions, les étrangers ;

— qui ont servi dans une unité combattante de l'armée française, des F.F.I. ou d'une armée alliée ;

— qui ont rendu des services éminents à la France, soit au titre de la Résistance, soit par leurs travaux littéraires, artistiques ou scientifiques.

Les conjoints, ascendants ou descendants des intéressés, bénéficient de la même exemption.

Nous demandons à tous nos camarades engagés volontaires et combattants de la résistance, de nous signaler les cas où des difficultés se présentent pour la réception de carte de séjour de privilégié, afin que nous puissions intervenir utilement.

# ARCHIVES et STATISTIQUES

par N. SZTERN

Il n'est pas de société qui n'ait éprouvé le besoin de conserver au moins les actes officiels. Tous les peuples parvenus à un certain degré de civilisation possèdent des archives. La France a conservé des archives depuis ses premiers rois et les Archives Nationales renferment plusieurs millions de documents intéressant la vie de la nation. Chez les Juifs, dès que la royauté eut été établie en Israël, les rois eurent des archives dont la garde fut confiée à un personnage de haut rang.

Ceci pour rappeler la nécessité d'organiser les archives de notre Union. Elles devront réunir tous les documents ayant trait à la participation des Juifs de France à la guerre contre l'ennemi. Elles relateront la vaillance et la bravoure des soldats juifs dans la lutte armée, la souffrance de nos camarades en captivité en leur qualité de soldats français et surtout en leur qualité de juifs. Ces documents pourront servir un jour pour l'histoire, surtout pour l'histoire des Juifs de France.

Il faudrait, d'autre part, établir des statistiques qui sont « les connaissances approfondies de la situation » pour arriver à des chiffres complets sur le tribut du sang juif pendant la guerre de 1939-45. Il faut y insister beaucoup, car nos aînés de 1914-18 eux, sont arrivés à établir des statistiques sur le nombre de Juifs dans l'armée française durant la première guerre mondiale. Elles nous apprennent que sur les 45.000 engagés volontaires, 12.000 étaient des Juifs. Par ces statistiques nous apprenons également que sur 190.000 Juifs vivant en France et en Algérie, en 1914, 28.000 ont été mobilisés, 12.000 engagés volontaires, 8.500 morts au champ d'honneur.

Il faut ajouter que l'établissement de ces statistiques a demandé beaucoup de travail, beaucoup de patience et du temps parce que la mention « religion » ne figure pas dans les actes officiels en France. Ce n'est qu'après plusieurs années de recherches dans les documents militaires, en se basant sur les prénoms des soldats, les prénoms

de leurs parents, et sur d'autres indices, qu'on réussit à établir approximativement le nombre de juifs dans l'armée française en 1914-18.

Quelle a été la contribution des juifs à la guerre de 1939-45? Nous savons que déjà en 1938, à l'époque où l'Allemagne menaçait d'envahir la Tchécoslovaquie, des étrangers et, parmi eux un grand nombre de Juifs, s'engagèrent dans l'armée française. Nous savons également qu'en septembre 1939, dès les premiers jours de la mobilisation en France, les Juifs étrangers ont manifesté leur attachement à leur pays adoptif : la France, qui, de nouveau, devait défendre son existence. Par dizaine de milliers ils sont venus s'enrôler dans l'armée française.

Mais nous ne savons pas combien de juifs ont été appelés sous les drapeaux, combien d'entre eux ont été blessés, combien d'entre eux ont été faits prisonniers, et combien sont morts au champ d'honneur.

L'exemple de nos aînés de 1914-18 doit être suivi par nous, et c'est notre devoir de commencer à établir des statistiques afin de démontrer l'importance de la Contribution des Juifs à la guerre contre le nazisme. Un premier essai a été fait par notre Union, qui a décidé d'établir le nombre de nos morts. Un questionnaire a été envoyé à tous nos adhérents en les priant de nous indiquer les noms de nos morts qu'ils connaissent. Malheureusement, très peu de camarades ont rempli le questionnaire, ce qui prouve qu'ils ne se rendent pas compte de l'importance et de la nécessité de posséder des archives et des statistiques.

C'est à la commission de culture et de propagande qu'il appartient de commencer à faire des recherches dans différents ministères afin de pouvoir arriver à des statistiques et d'autre part, s'adresser au public juif afin qu'il lui procure les renseignements qui nous sont indispensables à nous et à la communauté juive tout entière.

# NOS DÉMARCHES

## DES DELEGATIONS DE NOTRE UNION SONT REÇUES...

### Au Ministère des Anciens Combattants

Mardi, le 11 février, une délégation de l'Union des Anciens Combattants Juifs, composée de MM. Isi Blum, secrétaire général de l'Union et Rafiek Przdoborsky, membre du bureau, a été reçue au ministère des anciens combattants par le directeur du cabinet, M. Védrine.

La délégation a attiré l'attention du ministère sur une série de problèmes qui intéressent les engagés volontaires, anciens combattants.

En premier lieu a été discutée la question des pensions des veuves de guerre, et des veuves d'anciens combattants déportés, ainsi que le problème de la prime de 3.000 francs qui n'a pas été payée aux familles de déportés pour la seule raison qu'elles sont de nationalité étrangère.

La question des naturalisations a été l'objet d'un examen particulièrement approfondi. La délégation a tenu à souligner que les anciens combattants ne bénéficient pas toujours de la procédure, que la procédure est trop longue, et qu'il est injuste d'astreindre d'anciens combattants qui demandent leur naturalisation, à un examen médical. Dernièrement se sont produits plusieurs cas où la citoyenneté française a été refusée à d'anciens combattants pour la raison qu'ils ne connaissent pas suffisamment la langue française.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère très amicale, et la délégation a reçu la promesse formelle que très prochainement les problèmes soulevés seraient l'objet d'un examen sérieux, et que des solutions satisfaisantes seraient trouvées.

### Au Ministère de la Santé Publique et de la Population

Une délégation de l'Union est reçue par M. Mialhe, chef de cabinet adjoint au ministère de la Santé Publique et de la Population.

Lundi, le 24 mars, une délégation de notre Union, composée de nos camarades Orfès, Isi Blum et Hauberg, a été reçue au ministère de la Santé Publique et de la Population.

Au cours d'un entretien amical et prolongé avec M. Mialhe, chef de cabinet au ministère, la délégation a tout d'abord exprimé la gratitude de notre Union pour l'accélération et l'amélioration réalisées dans la question des naturalisations pendant la période de ces dernières semaines.

Ensuite la délégation a attiré l'attention du ministère sur une série de questions en rapport avec le problème des naturalisations, et intéressant nos membres.

La délégation a montré que dans certaines préfectures les dossiers restent parfois pendant des mois sans résultat, que souvent des dossiers d'anciens combattants sont alloués ou refusés, pour cause de non-assimilation, ou en raison de maladies contractées pendant l'armée ou en captivité.

La délégation a également attiré

ré l'attention sur le fait que d'anciens combattants qui demandent la naturalisation doivent obligatoirement se soumettre à un examen médical, bien qu'ils aient été aptes pour le service armé.

La délégation a particulièrement insisté sur le cas des anciens combattants qui ont servi dans l'armée polonaise, et elle a demandé que ceux-ci bénéficient de la même priorité que les anciens combattants ayant servi dans les rangs de l'armée française.

Elle a demandé le bénéfice de cette priorité également en faveur des veuves de guerre.

Le chef de cabinet qui a écouté attentivement les doléances présentées par notre délégation, a promis à celle-ci que toutes ces questions seraient prises en considération et que très prochainement elles recevraient des solutions satisfaisantes.

Il a assuré notre délégation que tous les engagés volontaires anciens combattants doivent bénéficier de la priorité en matière de naturalisations, et qu'une circulaire dans ce sens sera adressée à tous les préfets.

## LA SOUSCRIPTION POUR NOTRE FOYER

- Wajsbert, 500; Jakubowicz, 2.000; Goldberg, 300; J. Herskowitz, 500; Wien, 1.000; Vaisman, 500; Zucker, 100; Vildenberg, 500; Zirlor, 200; Diamant, 2.000; Reichman, 500; Plom, 5.000; Himelfarb, 300; Bvk, 2.000; Pontz, 2.000; Paul, 500; Szwergold, 500; Caichinger, 1.000; Silberman, 200; Kurc, 1.000; Blofnikas, 200; Szwerc, 500; Rozenberg, 300; Charlot, 100; Lew (Reims), 1.000; Scheer (2e versement), 2.000; Gerst, 1.000; Abusch, 500; Nadobiv, 1.000; Davidof (Nerville), 1.000; Szwarcenberg, 1.000; Dr Steiner, 500; cenberg, 1.000; Dr Steiner, 500.

- prout, 50; Zajde, 300; Wartski, 500; Rosencwaig, 600; Maier, 1.000; Rosenbaum, 300; Rozanski, 500; Psachie, 2.000; Tenenbaum, 500; Galicki, 500; Hass, 500; Zelazo, 500; Nudelman, 400; Isiel, 200; Ziskind, 500; Zylberman, 500; Zylberg, 200; Sobol, 500; Szlank, 500; Frenkel, 500; Crasover, 1.000; Korolitzki, 2.000; Rok, 5.000; Herszman, 1.000; Pluskwa, 1.000; Schechter, 2.000; Rosenblum, 500; Opatowski, 50; Appelbaum (Nimes), 450; Goldstein, 350; Elitzer, 300.

- SECTION DE LILLE, 30.000; Rak, 5.000; Pirenbaum, 1.000; Roza, 500; Apeloig J., 500; Balcz, 500.
- COLLECTE PAR : Zaslowski, 1.875; Kidel, 1.900; Mandelcwaig, 1.450; Fischein, 300; Karas, 1.100; Vionochine, 2.850; Kononny-Szleifer, 700; Prama, 2.000; Szwiczarczyk, 4.000; Szczecyniarz, 1.600; Leter, 600; Najman, 1.600; Zaidenweg, 800; Rozanski, 3.400; Gordon, 2.000; Szefer, 1.000; Zylberstein, 400; Butler, 1.900.

- Wuhl, 2.900; Alexandrowitch, 200; Goldberger, 300; Jankewitch, 400; Finkelstein, 700; Rajzman, 1.000; Gordon, 900; Ajnszydler, 500; Kononny, 2.000; Anonvne, 500; Appel-Herskowitz, 9.800; Wolfman, 800; Belier, 1.000; Herszkowicz, 1.800; Wajsbert, 200; Edelbertz, 500; Gordon, 2.200; Woolfman, 500; Heftman, 200; Perlmutter, 200; Kandelman, 200; Merzel, 200; Gonski, 200; Kunstler, 200; Michailovitch, 200; Nadjari, 200.

- SECTION DE MARSEILLE : Kitef, 200; Finkelstein, 10.000; Feldstein, 2.500; J. H Herskowitz, 1.000; Ludmer, 2.000; Waks, 600; Vaisblum, 300; Tchi-

- SECTION DE LENS a versé 10.000; Spizler Wolf; Suskind Prulek; Suskind Natek; Zilberstein Isaac; Ekman Adolphe; Auslander Sivain; Garber Maurice; Finkenberg Abraham; Szwarc Léon; Szor Mayer; Schwiner; Katz Max; Neuberger Léon; Luncfeld Joseph; Schiff Israël; Rosenberg David; Agman Salomon; Leibowicz

(voir la suite en 4<sup>e</sup> page)

### Notre ami PONCZ reçoit la Croix de Guerre

Notre camarade Poncz, membre du Bureau, vient d'être cité à l'ordre de la division, comportant l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile d'argent.

A cette occasion nous lui adressons nos félicitations les plus fraternelles.

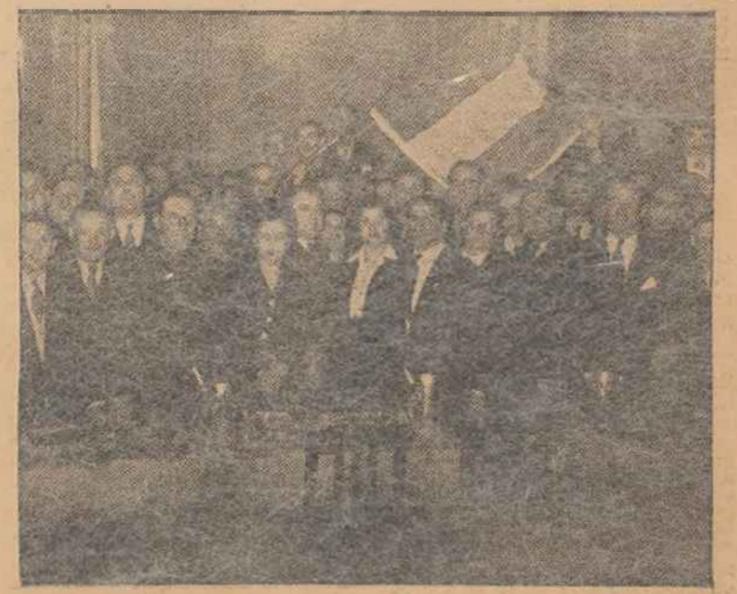
**CITATION**  
à l'ordre de la Division  
décernée à **PONCZ Bernard**,  
sous-lieutenant  
« Le sous-lieutenant **PONCZ Bernard** a accepté la périlleuse mission de prendre contact avec la Division allemande « Elster, dans la région de Levat-Châteauneuf.  
« A, grâce à son sang-froid et son habileté, contribué à la reddition de 18.000 ennemis. »  
La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile d'argent.

## NATURALISATIONS

Nous sommes heureux de pouvoir publier une liste importante de nos adhérents qui viennent d'être naturalisés.

Nous leur adressons à cette occasion nos félicitations les plus sincères.

- |                 |                  |                  |                   |                   |
|-----------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| ALTMAN G.       | EPBAUM Mendel.   | INSLICHT J.      | MOTYL Henri.      | RUTWING J.        |
| ABRAMOVICZ J.   | EIZENBERG M.     | ICHSELBST M.     | MIZRAKI J.        | SLOMOWITZ Hia.    |
| AJZENBERG J.    | FOUKS Léon.      | JAMPOLSCHI       | MINC.             | SOBOL Daniel.     |
| AJER J.         | FRYDMAN Aron.    | Boruch.          | MOSKOVIC Antoine. | SILBERBERG Motel  |
| ACKERMAN        | FAGER Robert.    | JEDWAB Herz.     | MEYER L.          | STIGLITZ Jacques. |
| Maurice.        | FISCHER M.       | JUDKIEWICZ Ab.   | MIROWICZ Mendel.  | SIEDLESKI Szlama. |
| ADLER Max.      | FELDMAN Pinkwes. | KADYSIEWICZ Ch.  | MILLER J.         | SZMUKLER M.       |
| ABRAMOWICZ      | FELDMAN S.       | KOHN L.          | MIEDZYLEWSKI S.   | SISSA AI.         |
| Berl.           | FROIMOVICI       | KOCH M. &        | MORGENSTERN M.    | SITCOVISKY Peiss. |
| ARKILOVITCH     | Lazare.          | KAWA Iser.       | MOSZKOWICZ        | SZVAGER I.        |
| Maurice.        | FELDMAN Jacques. | KAHAN Lew.       | NAHMIAIS Moïse.   | SZWARC Szl.       |
| ABUSCH J.       | FRYDBERG Matys.  | KORNFELD Idel.   | OWYSZER S.        | SZRZEN Ngphtal.   |
| AMSTERDAMER     | FISMAN M.        | KRUCK Joseph.    | ONISCHKO.         | SABAH Haim.       |
| Jacques.        | FELDMAN Z.       | KELLER Jacob.    | ORENSZTEIN A.     | SAUTGARTEN.       |
| AKERMAN Simon.  | FLAM J.          | KNOBLER R.       | PINHAS L.         | SZERMAN.          |
| BLUMENFRUCHT.   | FINKEL M.        | KLAJDER M.       | PROSZOWSKI Eli.   | SZTARKMAN B.      |
| BRANDAMIR       | FLAKSER M.       | KLINGER Nuchim.  | PYTEL Lew.        | SALOMON Max.      |
| Bernard.        | FELDSZTAJN M.    | KINCLER Léon.    | PREYDBRORSKI.     | SCHOURBACH I.     |
| BOKSENBAUM B.   | GUTNIK H.        | KALMANOVITZ      | PERLMUTER A.      | SZPEREK Leib.     |
| BULWAR J.       | GUTENSZTAJN L.   | Bela.            | POPOWICZ.         | SZAFARZ A.        |
| BORCZUK C.      | GRYNCAJGIER H.   | KLECZEWSKI       | ROTSZTEIN A.      | SIENNICKI Nuta.   |
| BLUMENCWAJG I.  | GOLDSYMDT J.     | Michel.          | RYKNER N. S.      | SPIEGEL B.        |
| BERGMAN M.      | GOLDSMIDT J.     | KOVARSKI         | ROCHEMAN Albert.  | SZWARC D.         |
| BIMBAD F.       | GERSZONOWICZ M.  | S. Pierre.       | ROSEN Wilhelm.    | TEMPEL I.         |
| BRODA Ch.       | GLASMAN J.       | KAMIONKOWSKI S.  | ROSENBLATT        | TABAK J.          |
| BINSZTOK.       | GRUNSTEIN M.     | KRAWIECKI        | ROSENBERG         | TURNOWSKI J.      |
| BRODT Bencion.  | GOTRYD I.        | Moszek.          | ROSENFELD         | TAPEL.            |
| BENOUSILIO      | GUTERMAN I.      | KLENIEC S.       | OZEWSKI B.        | VIGOUCHINE.       |
| Maurice.        | GLINENSKI Z.     | KILSZTEIN        | ROZEN.            | UNTERMAN SI.      |
| BRAUNSTEIN A.   | GOLDHECHT J.     | Jacques.         | ROSOCHACKI M.     | UFERASCH.         |
| BARBANEL.       | GURFINKIEL Z.    | KLATYEWICZ I.    | ROSOCHACKI        | WAISBORD S.       |
| BALBIN Maurice. | HAMMEL H.        | KONOPNY Herz     | ROSENBERG         | WITTENBERG N.     |
| CAJTAK Joseph.  | HAITMAN Icél.    | LUGERNER J.      | Mordko.           | WERTHEIM Louis.   |
| CZERNIEWICZ N.  | HERSZHORN.       | LEWIN Jacob.     | Eugène.           | WOLPIN Noch.      |
| CHACHMANISKO.   | HALCBAND Sz.     | LEWINBAUM        | ROZENCWEIG A.     | WASSBIUM I.       |
| CYWIAR A.       | HABERMAN Paul.   | Mendel.          | RUBINSTEIN R.     | WAJSBERG J.       |
| CUKIERMAN       | HULAK J.         | LICHTENSZTEJN J. | RECHENSTEIN Izy.  | ZYSMAN M.         |
| Szmul.          | HERSZLIKOWICZ    | LANGMAN A.       | RIDNIK J.         | ZONEDLICH         |
| DRAYMAN M.      | Ch.              | LITWAK François. | ZOLF Moszek.      |                   |
| EVSEROFF L.     | HOROWICZ Szul.   | MINTZ Léon.      |                   |                   |



Notre section de Lille fête la remise de son drapeau

# LA VIE DE NOS SECTIONS

I. FRIDMAN

## La Nuit de Barcarès

Organisée par nos sections du 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> R.M.V.E.

Huit années se sont déjà écoulées depuis la mémorable date où des milliers et des milliers de Juifs se précipitèrent aux guichets des différentes casernes, contractant un engagement pour la durée de la guerre, poussés par le sentiment du devoir et de la reconnaissance envers leur pays d'adoption, la France.

Les Juifs de 1939, tout comme beaucoup de ressortissants étrangers, ont tenu à exprimer par cet empressement leur décision farouche d'opposer leurs poitrines à la bande hitlérienne pour que le sol de France ne soit pas souillé par la botte germanique.

Les Juifs savaient déjà à cette époque ce que le fascisme allemand et les autres fascismes signifiaient. Et c'est pour cela, qu'ayant reçu leur feuille de route ils sont partis résolument apprendre le métier de soldat afin de pouvoir mieux abattre l'ennemi exécuté.

Hélas, à peine arrivés au lieu de leur formation, ils ont pu se rendre compte qu'à leur élan de sacrifice l'organisation militaire n'avait pas répondu, comme ils étaient en droit de l'attendre.

Qui ne se rappelle le camp de Barcarès où les trois régiments de marche ont été formés. Les 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> ont passé de longs mois dans des baraques avec du sable sous leurs pas, du sable sur leur bas-flanc, du sable dans leurs tentes, dans leur bouche, leurs oreilles, partout. Et, se joignant au sable, les ennemis les plus féroces du soldat en formation, les puces.

Ah! le jour où nous avons reçu le fusil 7/15! le jour où nous l'avons manié pour la première fois, pensant qu'il fallait bien, en attendant quelque chose de plus moderne et de plus efficace à opposer un jour aux hordes bestiales de Hitler, apprendre, tout d'abord, comment lâcher les plombs dans ceux qui ont mis le feu au monde!

Et nous voilà démontant, astiquant, remontant des engins de mort.

Qui ne se rappelle les jours et les mois que nous avons passés à manier ces fusils aux alentours des marais, harcelés par les morsures sans pitié des moustiques?

Qui ne se rappelle nos arrivées, harassés de fatigue, après une marche de vingt à vingt-cinq kilomètres, mais avec le sentiment que bientôt, bientôt, nous allons monter « La-Haut »...

Fin avril, début mai, nos régi-

ments commencent à quitter l'inoubliable Barcarès : le 21<sup>e</sup> d'un côté, le 22<sup>e</sup> et le 23<sup>e</sup> de l'autre, pour combattre quelque jour, à forces-mégales en matériel et en hommes, et passer ensuite cinq longues années de dure captivité.

Que de misères, que de souffrances, que de malheurs ont enduré les membres de nos trois régiments et leurs familles.

Et maintenant, nous continuons la lutte commencée il y a huit ans contre le fascisme et l'antisémitisme, qui, batus, certes, militairement, commencent, trois ans à peine après la Libération, et en dépit de tant de sacrifices, à montrer leurs griffes sanguinaires.

Dans notre grande U.E.C.V.J., nous continuons la lutte pour ceux qui ont échappé à l'enfer, nous continuons la lutte pour être dignes de ceux qui ont donné leur vie pour une France libre où les combattants et non combattants juifs puissent vivre heureux, et c'est pour cela aussi que les anciens du 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> se rassembleront et commémoreront leur départ de Barcarès, le samedi 3 mai, avec leurs familles et leurs amis, pour prier ensemble une nuit de gaieté et, en même temps, pour donner à leur grande organisation, la possibilité de continuer le travail qu'elle s'est assigné, et, en premier lieu, d'ouvrir le foyer du combattant juif et d'ériger le monument à la mémoire de leurs camarades tombés au champ d'honneur.

Tous, samedi 3 mai, salle Cadet, pour passer une nuit à Barcarès.

### INHUMATION DE CH. NIEMIECKI

Le dimanche 9 mars, les membres de notre section du 22<sup>e</sup> R.M.V.E. ont accompagné la dépouille de leur camarade Charles Niemiecki, ramené par sa famille de Fresnes-Mezincourt à Paris au cimetière de Bagneux, où eut lieu l'inhumation dans le caveau familial.

Le convoi était précédé d'une couronne offerte par l'U.E.C.V.J. et des drapeaux de l'Union et de la section du 22<sup>e</sup>.

Notre camarade Fridman a rendu un dernier hommage à celui qui a donné sa vie pour que vive la France.

Les assistants se sont inclinés devant le caveau et ont exprimé leur sympathie douloureuse à sa veuve et à toute sa famille.

## LILLE

Notre assemblée générale a eu lieu le 19 janvier 1947. Le président, en ouvrant la séance, salue la présence de notre camarade Isi Blum, secrétaire général de l'Union, venu spécialement de Paris assister à notre assemblée.

Après le compte rendu de notre secrétaire concernant l'activité de l'année écoulée, et après le rapport financier présenté par notre trésorier, l'assemblée procède à l'élection du nouveau Comité, dont voici la composition :

- MM. C. Rucker,
- M. Szymann,
- A. Rosenblatt,
- Hermann Treister,
- Nagielkopf,
- Dubas.

Le nouveau Comité ouvre aussitôt la campagne en faveur de la Maison du Combattant, que tous les membres présents promettent de soutenir.

Lorsque les listes de souscription seront closes, le montant de la somme recueillie sera publié.

Une permanence régulière est assurée les mercredi et vendredi, de 14 à 17 heures, à notre siège, 7, rue du Court-Debout, à Lille. Les adhérents ayant des démarches à faire ou des renseignements à demander sont priés de se présenter aux jours et heures indiqués.

Aras Rosenblatt

## LENS

Mardi 18 mars, a eu lieu, sous la présidence de notre président, M. Max Mendlewitz, une réunion d'information au sujet du Congrès qui a été organisé par les groupements d'engagés volontaires et d'anciens combattants immigrés.

Notre camarade Max Mendlewitz nous expose brièvement l'intérêt que le Congrès a présenté, ainsi que le succès qu'il a remporté.

M. Linder nous expose dans les détails toute la marche du Congrès, et nous lit les résolutions qui avaient été adoptées.

Après les rapports des autres délégués, l'assistance approuve par des applaudissements les revendications que le Congrès a soumises au gouvernement, et accepte les résolutions.

Ensuite notre camarade Max Mendlewitz est élu membre du Conseil National.

Divers problèmes sont encore discutés concernant les nationalisations, les conseils juridiques, etc...

Le président clôture la réunion en nous adressant un appel de ne pas relâcher notre vigilance dans la lutte contre l'antisémitisme et contre le fascisme.

M. M.

Le Gérant : S. Hausberg.

Imp. S.I.P.N. 14, rue de Paradis Paris-18<sup>e</sup>

# Ce que vous devez savoir

## Convention Franco-polonaise sur les pensions de guerre

Le ministre des Affaires étrangères communique :

M. Skrzyszewski, ambassadeur de Pologne, et M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, ont signé le 11 février dernier une convention en matière de pensions aux victimes de la guerre. Cet instrument diplomatique fait obligation à chacune des parties contractantes d'assurer le traitement national aux ressortissants de l'autre, qui ont combattu ou souffert sur son territoire. Il concerne notamment les militaires de l'armée nationale polonaise de 1940, les membres de la Résistance, et les victimes civiles.

M. Bidault était assisté de MM. Bouquet, directeur général des Affaires administratives et sociales, et Verdier, directeur des chanceries et du contentieux.

## Le concours des Offices à ceux n'ayant pas encore la qualité de combattant

Les anciens militaires de la guerre 1939-45 n'invokant ni blessures, ni maladies, mais se réclamant exclusivement de la qualité de combattant, et en attendant la publication des textes qui détermineront cette qualité, peuvent réclamer le concours des Offices Départementaux et de l'Office National dans tous les cas où la qualité de combattant peut être présumée à juste titre comme requise.

Les Offices Départementaux doivent leur accorder également l'appui dont ils peuvent avoir besoin auprès des autres administrations ou services, notamment pour leur emploi ou reclassement, et aussi pour une assistance efficace en espèces ou en nature.

## Anciens militaires et victimes de la guerre 1939-1945

Les anciens militaires et les victimes civiles de la guerre 1939-45 atteintes de blessures ou de maladies susceptibles d'ouvrir droit à pension peuvent solliciter le concours des Offices Départementaux des Mutilés et Anciens Combattants sans attendre que la reconnaissance du droit à pension soit sanctionnée par une décision ministérielle.

## L'insigne des blessés

Conformément au décret du 27 mai 1941, tous les militaires ayant reçu une blessure de guerre pendant la campagne 1939-45 sont autorisés à porter l'insigne des Blessés créé pendant la guerre 1914-18.

Il n'est pas délivré de certificat, les pièces militaires en possession de l'intéressé suffisant à justifier le droit au port de l'insigne à condition qu'elles ne laissent aucun doute sur le caractère de « blessés de guerre » des blessures mentionnées.

## Médaille des engagés volontaires

Ont droit au port de cette médaille tous les engagés volontaires, sans qu'il leur soit nécessaire de présenter une demande quelconque. Les porteurs de la médaille doivent être à même de justifier, à toute réquisition, de leur qualité d'anciens volontaires étrangers.

## La rencontre avec nos délégués de province

Les délégués de nos sections de province qui étaient venus assister au Congrès des Anciens Combattants et Résistants ont eu, dimanche 23 février, une rencontre avec le bureau parisien de l'Union.

Dans une atmosphère très cordiale, nos camarades ont discuté différents problèmes intéressant les anciens engagés volontaires, et en particulier la question de l'activité et du développement de notre organisation.

## NANCY

Une section de notre Union vient d'être créée à Nancy. Elle compte dès à présent près de 50 adhérents. Son président est M. Kobrinete.

## VEUVES de GUERRE

### Régularisation de l'état civil

La loi du 10 mai 1946, mettant fin aux hostilités, a fixé la suppression des délégations de soldé au 1<sup>er</sup> janvier 1947, et la suppression des allocations militaires au 1<sup>er</sup> mars 1947.

En conséquence, les familles de prisonniers de guerre non rentrés qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment invitées à remplir sans retard et à adresser sans délai au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Direction de l'état civil et des recherches, 37, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>), la demande de régularisation d'état civil prévue par la circulaire du 18 mars 1946 et publiée au Journal Officiel du 24 mars 1946. Les imprimés se trouvent dans les Directions départementales des Anciens combattants au chef-lieu de chaque département.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce

point suivant : toutes les familles n'ayant pas reçu un acte de décès ou de disparition avant la suppression de la délégation de soldé ou de l'allocation militaire, ne pourront faire valoir leur droit à pension avant d'avoir fait la demande précitée, essentielle pour la constitution du dossier de pension.

Toute négligence en cette matière risque donc d'avoir, pour les familles en cause, les conséquences les plus fâcheuses.

### Prêts aux veuves de P. G.

Le ministre des Anciens Combattants a étendu aux veuves de guerre les prêts commerciaux, pouvant aller jusqu'à 300.000 francs, attribués, jusqu'alors, aux prisonniers de guerre et déportés.

Les demandes doivent être faites à l'Office du Combattant, 1, place Clichy, 2<sup>e</sup> étage.

## Livrets militaires

obtenus par nos camarades grâce aux démarches de notre Union

- ALESZANDROWICZ Tiria.
- BALBIN Mojzesz.
- BLAJER Gedalyz.
- CHASMAN Is-ael.
- QZARNABRODA Eichemen Lejb
- GLEITMAN Itnoc.
- ESTRAICH Léon Adram.
- ERMAN Yzacior.
- FISCHER Désiré.
- FIKMAN Mendel.
- FRIDMAN Nouchim.
- GLATT Bernard.
- GOUTMAN Baunisy.
- GRINBAUM Mayer.
- HEPNER Bernard.
- HAYON Benjamin.
- HELDMAN Israël.
- IZBICKI Chaskiel.
- KERSZ Abram.
- KARAS Joseph.
- KORZENIEWSKY Gedale.
- LEVY Jacques.
- LAUS Benjamin.
- LAJTNER Chkaim.
- LOKOTSKI Fajsech.
- MADALINSKY Joseph.
- MEYER Lejb.
- NYSENBAUM Nob.
- PISZCZYK Gwiesz.
- POLAK Zsoma.
- PUTERMAN Joseph.
- PINTA Joseph.
- ROZENBAUM Benjamin.
- RAJCHMAN Isar.
- RUBINSTEIN Isaac.
- SCHINDEL Szlama.
- SCHOTLAND André.
- SZPANGER Mesko Aron.
- SZEJER Abraham Moszek.
- SZNAJDER Isak.
- SSZNAJDER Isak.
- WOLDMAN Beirts.
- WOLINER David.
- WEINSTRAB Pinkus.
- WEISS Jonas.
- WEITZMANN Adolphe.
- ZAJDERMAN Szlama.
- ZIMMET Leizer.
- ZASLASKY Miguel.

## Points Textiles

Les mutilés pensionnés à 100 % ou plus, ainsi que les amputés pensionnés à moins de 100 0/0, peuvent obtenir 100 points textiles et un bon d'achat pour 400 grammes de laine.

Les bénéficiaires résidant dans le département de la Seine devront s'adresser à la mairie de leur domicile qui les convoquera pour la remise des bons.

Pour la province, nos camarades adresseront leur demande à la Préfecture, Bureau des Textiles, qui devra être accompagnée des pièces justifiant de leur situation de mutilés à 100 0/0 ou d'amputés, ainsi que d'un certificat médical du médecin traitant attestant que leur état de santé nécessite le port de lainages.

## LA SOUSCRIPTION pour notre Foyer

(Suite de la 3<sup>e</sup> page)

- Louis ; Spatzner Mendel ; Morgenstern Félix ; Kleinman ; Fli-gler Léo ; Katz Natan ; Cisner Kosman ; Frydman Joseph ; Schneider Henry ; Auslenden Joseph ; Potok Henri ; Birenbaum ; Ringel ; Nusbaum ; Dembinski ; Eusman ; Frelsmann ; Szejer ; Himelfarb ; Edelstein Charles ; Richtenstein Banson ; Finkel Max ; Cymbalist ; Schaffier ; Donskoi ; Thalm ; Zauberman ; Nendewicz Max ; Litwak ; Mohr I. ; Mohr Mary ; Frenkel, 100 ; Hayon, 600 ; Treiner, 300 ; Grossman, 10.000. Gonski, 200.
- Kosman ; Frenkel, 100 ; Hayon, 600 ; Treiner, 300 ; Grossman, 10.000 ; Kunstler, 200 ; Michalovitch, 200 ; Nadjari, 200.

Total de la 3<sup>e</sup> liste .... 208.675

Total précédent .... 356.855

Total ..... 565.530

Les Sections du 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> R. M. V. E. auprès de l'UNION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES ANCIENS COMBATTANTS JUIFS

organisent le Samedi 3 Mai 1947 de 21h. à l'aube

dans les SALONS DU PETIT JOURNAL  
21, Rue Cadet Métro : Cadet

UN

## GRAND BAL DE NUIT

ORCHESTRE JAZZ-TANGO TOMBOLA — BUFFET

— ATTRACTIONS —

★

VOUS VIENDREZ TOUS A LA

## NUIT DE BARCARÈS

# אונזער וויקל

אלע באריכטער  
קומען דעם 8-טן מאי  
איפן 5  
אין זאל פון פני זשורנאל  
21 די פארט

ארויסגעגעבן פון פארבאנד פון די יידישע פרייוויליקע און פראנט-קעמפער

## א ווארט צו אונזערע לייענער

אויפן פארלאנג פון א גרויסער צאל אונזערע  
רע מיטגלידער, האט די פראפאגאנדע-קאמיר  
סיע פון פארבאנד באשלאסן ארויסצוגעבן פון  
היינט אן אונזער בילדער מיט צוויי זייטן אין  
יידיש.

אונזערע מיטגלידער וועלן אויך מיט פרייט  
קענען פעסטשטעלן, אז דער בילדער-דער  
שיינט אין א גרעסערן פארמאט, ווי ביי איצט  
און מיר וועלן זיך באמערקן אז אונזער אויסגא-  
בע זאל זיין וואס אמאל שטערן און אנהאלט-  
רייכער.

די רעדאקציע וועט זאגן אז די דאזיקע  
פערלאנגע איסגאבע זאל זיין וואס מער איי-  
פארמאטירט, אין זין פון אונזערע און אויב-  
קערן פארשידענע געזעצן, וואס אינטערע-  
סירן ספעציעל די געוועזענע פרייוויליקע און  
פראנט-קעמפער.

אונזער צייטונג וועט אויך אפשפילען דאס  
לעבן פון אונזערע ארגאניזאציע, איר אקטיו-  
ווייטע אויך די פארשידענע געביטן, ספעציעל  
טונג דער פארמיידונג פון די אינטערעסן  
פון די געוועזענע פראנט-קעמפער.

מיר וועלן אויך עפענען א רבריק, וועלכע  
וועט געבן אונזערע מיטגלידער די מעגליכקייט  
צו פארעפנטלעכן זיכרונות ופון פראקט-  
עפאנגעשטאפט אדער דער ווידערשטאנד  
באזענען.

מיר בעטן דערצייכער אלע חברים, וואס קע-  
נען דערצייילן געוויסע עפיזאדן און דערנייערונ-  
גען, זיי זאלן אונז אונז צושיקן אין כוונע פון  
פארבאנד.

מיר וועלן אויך מיט פרייט אויפנעמען בא-  
מערקונגען פון אונזערע חברים אין שיכות  
מיינ אויסזען, פארם און אינהאלט פון אונ-  
זער צייטונג.  
מיר וועלן אויך אויפארם מיט אלעמענס הילף  
קענען וואס אמאל מאכן אונזער צייטונג שיי-  
נער און אינהאלטסרייכער און שטרענג-דערצו.  
אז איר דערשיינען זאל זיין נאך אפטער.

די רעדאקציע

## מיט ווארט און טאט

פון ה. שלייער

שטיצע פאר אלמות און יתומים פון אויסלענר  
דישע בירגער, זענען גינסטיק דערליידיקט  
געווארן.

בכלל זענען זיך נישט געווען קארג אין בא-  
זוכן די מיניסטעריומס און אין דער פרעסע-  
טור, סיי אין פראנק, וואס אינטערעסירן דעם  
גאנצן יידישן בילד אין פראנקרייך און באזונדער  
אין פראנק, וואס רירן אן דעם יידישן קאמטא-  
טאנט, אזוי האט אונזער פארבאנד פאר-  
לאנגט די אפטרופטות איבער די געפאלענע  
יידישע סאלדאטן, וועלכע זענען געבליבן אן  
פאמיליעס אלס רעזולטאט פון די דעפארטא-  
ציעס, אויב דאס געזעץ דערלויבט אונז נישט  
צו באקומען די געהעריקע סאט-ספאקציע.  
האבן מיר אבער באקומען דעם צוזאג אז אויב  
יי מיליטערישע בית-עזרים וועט רעזערווירט  
ער א באזונדער ארט פאר יידישע סאלדאטן  
און זיי וועלן רוען אונזער א יידישן צייכן.

אבער נישט בלויז אין די אפיציעלע קרייזן  
וואס אונזער פארבאנד געלאזט הערן זיין שטי-  
צע פון יידישן קאמטאטאנט, אויך אין דער  
פאמיליע-קרייז טרעטן מיר אלץ אפטער ארויס.  
זיט אונזער ווארט באקענען מיר ברייטע קריי-  
זן און שאפן רעספעקט צום ייד און צום קעמ-  
פער, וואס מיר זענען געווען, אונזער  
ויפטרייב און אנטויל אין קאנגרעס פון די פריי-  
ויליקע אויסלענרער, אונזער מיטונג מיט  
יי פארערוונגען צו דייטשלאנד אונזערע פא-  
צער-פארזאמלונגען, אונזערע געלאנגענע,  
וואס באזונטע אונטערנעמונגען, אונזער צאל-  
ייכער אנטויל אין פארשידענע דעמאנסטרא-  
ציעס, גיבן דאס גענויע בילד פון דעם אויס-  
זעאקטונגעס אונזער פון אונזער שיינער קאמ-  
טאנטן-ארגאניזאציע.

די ארבעט טוען מיר מיט דער איבערצייגונג  
און דער צושטימונג פון אונזערע מיר טויזנט  
ארגאניזירטע מיטגלידער, מיט דער זיכער-  
קייט אז אין אלע אקציעס האבן מיר זיי מיט  
זיך, איר דערצייכער אונזער אויפגאבע ווייטער  
פארזייעצן אונזער געוואונטשענע טעטיקייט  
און צו טון אלץ אויסצובריייערן אונזער וויר-  
קונג און השפעה אויף דעם יידישן געזעל-  
שאפטלעכן לעבן און צו פארנעמען דעם פלאץ  
אויף וועלכן מיר זענען בארופן.

אז מיר זאלן נישט זאגן אונזער ווארט צו די  
אדערונגען, וואס דארפן ריקארט ווערן פאר  
דייטשלאנד און גלייכשטעלן די יידישע רעכט  
זענן אלע לידן און עולות, וואס דאס זייטשע  
פאק האט אונז אנגעטון.

לייבט דעם מעגאר-אנדום, וואס דער יידי-  
שער קאמטאנט-פארבאנד צוזאמען מיטן פאר-  
באנד פון די יידישע דעפארטירטע אין פראנק-  
רייך האט ארויסגעשיקט קיין מאסקווע און איר  
וועט דאן צוגעבן אז מיר זענען געקומען אין  
זייט, אז די רעפארצי-פארערוונגען האבן  
איר געגעבן די פאקטלעכע פארם.

בעת מיר האבן באטרעפט די באנייטע אנט-  
זעמיטישע אקטיוויטעט, וואס האט לעצטנס זיך  
גענומען באווייזן דא אין לאנד און אויף וועל  
טער מיר האבן אין א בריוו צום איבער-ווי-  
ניסטער געזיג די אויפגעקומקייט צו דע  
געפאר, וואס אז אנט-קאנסטיטוציאנעלע טע  
טיקייט ברענגט מיט זיך און דער איבער-ווי-  
ניסטער האט געהאלטן פאר נויטיק אונז צו  
פארזייערן אז די רעגירונג וועט טון דאס ווי  
זייען צו גארנטירן אונזער רון, האבן מיר  
אויך גלייכצייטיק אינטערעווענירט ביים מיר  
ניסטער פאר געווען און באפעלקערונג קעגן  
די שוועדיקייט, וואס עס ווערן געמאכט פאר  
דער קאטעגאריע, ווייניק אסימילירטע, אדער  
זעמען מען זאגט אפילו אפ די נאטורליכע צו-  
אויך דא קענט איר זען דעם פאזיטיווע ענטפער  
וואס מיר האבן באקומען, אין מיניסטעריום  
האט מען אונז צוגעשימט אז זעלכע מניעות  
וועלן קיינעם נישט שטערן צו באקומען די  
פראציאטישע בירגערשאפט.  
אונזערע אינטערעסען וועגן פאמיליען

אין דער פארשטארקטער אקטיוויטעט פון  
אונזער קאמטאנט-פארבאנד ווימען מיר  
א באזונדערע אויפגעקומקייט די אלגעמיינע  
יידישע פראבלעמען, צו די אלע ברענענדיקע  
פראגן, וואס פארבייערן דאס זייטשע לעבן  
און באשווערן אויך אונזער עקזיסטענץ.  
מיר זענען שוין ווייט אוועק פון יענער צייט,  
ווען בלויז די איבערלעכע ארגאניזאציע-פלע  
אויפגאבן האבן אויסגעפירט אונזער טעטיקיי-  
דעם פערטאן פון איבערלעבן אויבוי האבן מיר  
שוין דערפאלגרייך פארענדיקט און איצט פאר-  
נעמען מיר זיך אלץ מער מיט געזעלשאפטלעכע  
גענייס, וואס האבן אן אגעסטיינעם און נאצי-  
נאלן אינטערעס, צו וועלכע מיר קענען צו-  
טראגן אונזער אנזען, אז געבן זיי א גוטע און  
געוויינטלעך לייזונג.

פראבלעמען אויף דער יידישער טאג-ארדנונג  
זענען פאראן פיל, מען דארף נאר מאכן דעם  
אנהויב, יירט מען זיך צו צו איין פונקט  
ווערט מען שוין אריינגעצויגן אין דעם גאנצן  
קנויל און שוין מוז מען נעמען שטעלונג צו די  
ווייטערדיקע פראגן, הייל אין זייער שרייענ-  
דיקער ווירקלעכקייט, זענען זיי אלע געקניפט  
און געבונדן אין פאדערן א סכסר-דיקע אב-  
שטרענגונג פון אלע אקטיווע און בארופענע  
כוחות, כדי א סוף צו מאכן צו באזונדערע און  
פיינלעכע סיטואציעס, וועלכע טרעפן  
שווער דעם גלייכגעוויכט פון די יידישע מאסן.  
אויף איר דאס געווען, ווען מיר האבן גענו-  
מען באטרעפט די לאגע פון די יידן אין דייטש-  
לאנד, דאס הייסט די ארפה, וואס ווערט אונז  
אנגעטון מיטן אויפהאלטן אונזערע לעבונג-  
בליבענע ברידער אין פארצווייטער, פארשטע-  
כטע לאדערן אויף דער ערד פון די פייניקערס  
און מערדערס פון אונזער פאלק, מיר האבן  
געזען נעמען שטעלונג צו דער פראגע אין ארץ  
ישראל, וואו די בריטישע מאכט האלט גע-  
שלאסן די מויערן פון דעם לאנד, וואס איז  
גרייט אויפצונעמען די רעשטן פון אונזער  
חורבן און פונקט אזוי אויך פאדערן פון די אב-  
דערע לענדער אריינצולאזן אונזערע געפיר-  
ניקטע ברידער וווינן זיי ווילן פארן.  
ווי וואלטן מיר געקענט אריבערגיין גלייכ-  
גילטיק איבער די פראגן, וואס זענען נוגע דער  
איצטיקער באהאנדלונג פון דער דייטשער פרא-  
גע אין מאסקווע צו שמערצען איר די טרוי-  
עריקע פארגאנגענהייט, וואס דאס בארברא-  
לאנד האט קעגן אונז באזונדער ארויסגעוויי-  
ט.

### פראנצויזיש-פאלישער אפמאך וועגן די קריגס-פענסיעס

ווי סקוועשעווסקי, פאלישער אמבאסאדאר  
און ה' זשארזש ביזא, אויסערן-מיניסטער,  
האבן דעם 11-טן פעברואר אונטערזעכט  
אן אפמאך וועגן די פענסיעס פאר די קרבנות  
פון קריג.  
דער דאזיקער דיפלאמאטישער הסכם פאר-  
מליכטעט יעדן צד צו פארזיכערן די פענסיע  
לויט טוי געווען פון לאנד, פאר די פאלישע אין  
פראנקרייך, ווי פאר די פראנצויזן אין פוילן,  
וואס האבן געקעמפט און געליבן אויף זייערע  
טעריטאריעס.  
דער דאזיקער אפמאך איז נוגע הויפטזעכלעך  
די מיליטערישע פון דער פאלישער ארמיי  
פון 1940, די מיטגלידער פון פ.פ.א.י. די  
מיטגלידער פון רעזיסטאנס און ציווילע  
קרבנות.



מיניסטער זשארזש ביזא, אויפן סאנערעס  
פון די קאמבאטאנטן

## מעמאר אונדום

ארויסגעשיקט צו דער מאסקווער קאנסערענץ

וואס זענען נישט צוריקגעקומען דארפן פאר  
רעכטע ווערן אלס מיטגלידער פון דער משפחה  
ביים אויסצאלן די אנטשעדיקונג דער אלמנה,  
אדער דער פאמיליע.  
3. אנטשעדיקונגען פאר דעפארטירטע און  
קריגס-געפאלענע, וואס זאל אנטשערען א  
נארמאלן לוי, פאר יעדן מאנאט פון געפא-  
געשאפט.  
4. אויסהאלטן די יתומים פון די אימגעקור-  
מענע דעפארטירטע און קריגס-געפאלענע.  
5. צוריקצאלן די אויסגאבן פון זיך אויפסגיי-  
איינארדנען די דעפלאסירטע יידן.  
6. אנטשעדיקונג פאר מארגישע קראנקע און  
אינוואלידן געווארנע פון די לאגער-באדייגונג-  
גען.  
7. א ספעציעלע שטייער זאל ארויסגעלייגט  
ווערן אויף די דייטשע אינדוסטריעלער, כדי  
אויפשטעלן א געזעץ פון מאנאפאליזאציע דייטש-  
לאנד און אין די אקופירטע לענדער, וואס זאלן  
פארזייערן דאסן-האס און שטעפאלען די זיי-  
השט שאנד.

די פארזייער און פארזייערעס, פארזאמלט  
גאנטיק, דעם 17-טן מערץ אין זאל „מיטאלי-  
צ'י, אויף דעם רוף פון דעם פארבאנד פון די  
ע.ו. יידישע אינטערנאטע און דעפארטירטע  
און דעם פארבאנד פון די יידישע פראנט-קעמ-  
פער, דערקלערן:  
די ייטשלאנד איר יארליך אין אלע קאמטאטע  
פארברענס פון די נאציס, סיי אין דייטשלאנד,  
סיי אין די אקופירטע לענדער, וואס זענען בא-  
שאפען אין א אומגעווענער אומסטעמיטער  
אקטיוויטעט, וועזענע האט געקאסט די 6 מיל-  
יאן קרבנות, ווי פאדערן אז די קאמיסיע פון די  
פאראייניקטע נאציעס זאל אפשצן די אויסגא-  
רויכטע יידישע פארמענס.

זענען קעגן אלע קאמטאטיעס, וואס פרעדיקן  
אונטער א מאסקע פון רחמנות, דאס פארגעסן די  
נאצישע גרו-זאמקייטן — אזעלכע אדער עלע-  
כע קאמפאניעס טראגן אין זיך גרויסע געפארן,  
שליסן זיך אן אין אלע פארערוונגען פון די  
געלעמענע לענדער, וואס רעקלאמירן ענערגישע  
מאטעריעלן כדי צו גארנטירן זייער זיכער-  
קייט און צו באקומען פון דייטשלאנד די רעפא-  
רציעס צו זייער ווידעראויפבו.

שטעלן פענסיע אן קיין איין געווענענע און  
נאך נישט אגענומען געווארן, כדי צו פאר-  
זיכערן פאר יידן די אנטשעדיקונג פאר זייערע  
אויסגערויבענע פארמענס דורך די דייטשן.  
דערמאנען אז די דייטשן האבן נישט נאך גע-  
לאזט הינטער זיך רואינען און אויסגעמארדעטע  
פערקער, נאר אויך פארשט זייער גייסט, די  
שטרענגע שטראף פאר דייטשלאנד און דערי-  
בער א גערעכטיקייט און א נויטווענדיקייט צום  
געזונט-מאכן פון דער העלט, וועלכע לעכצט  
נאך א לאנג-דייערונג שלים, ווי די פעלקער  
וועלן קענען לעבן אין זיכערהייט און אין שלום,  
זיי ווערן זיך דערצייכער צו דער שלום-קאנפער-  
רענץ אין מאסקווע מיט א וואנט אלץ צו טאן  
ביי צו באקומען פון דייטשלאנד די פאלגנדע  
דעפארצייעס:

1. באצאלן די ספאלירטע און צוגערויכטע  
פארמענס לויט דעם אינטיקן ווערט. (ניט  
לויט 1939).
2. די דעפארטירטע און קריגס-געפאלענע

L'UNION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES  
ANCIENS COMBATTANTS JUIFS 1939-1945  
organise une  
**SEANCE CINEMATOGRAPHIQUE PRIVEE**  
qui aura lieu le  
**Dimanche 6 Avril 1947, à 20 h. 30 précises**  
à la **SALLE PLEYEL, 252, Fg Saint-Honoré**  
AU PROGRAMME :  
"TOURNANT DÉCISIF" "RÉSEAU 5"  
Grand Film Soviétique Film sur la Résistance en France  
La séance étant strictement privée, auront accès à la salle seulement ceux  
de nos membres qui présenteront une invitation à l'entrée.

Fonds UEVACJEA, Paris\_CDJC\_Mémorial de la Shoah

# NOTRE VOLONTÉ

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs 1939-1945

NUMERO 2

18, RUE DES MESSAGERIES — PARIS-X\*

JUIN 1947

G. KENIG

## Le Problème de la Palestine devant l'O. N. U.

En le portant devant l'O.N.U., le problème palestinien a été posé devant l'opinion publique mondiale en tant que problème international de première importance.

Depuis la fin de la guerre, la question palestinienne est toujours à l'ordre du jour, soit en raison de la position stratégique du pays, soit en raison de la situation intérieure de plus en plus inquiétante, soit aussi grâce au fait qu'un nombre toujours plus grand de Juifs, en dehors de la Palestine, tient de plus en plus leur sort avec celui de ce pays.

Il est clair que si la Palestine intéresse l'opinion en général, elle représente pour nous Juifs une importance toute particulière.

Chacun de nous suit avec angoisse et inquiétude l'aggravation de la situation en Palestine, où vivent 700 mille de nos frères et sœurs et où beaucoup d'entre nous ont de la famille, des amis.

Nous autres, anciens combattants, sommes particulièrement sensibles au sort de la Palestine. Car, ayant combattu au cours de la guerre contre le fascisme et pour la liberté, nous avons le sentiment de combattre en même temps pour les droits, pour la sécurité et pour la paix du peuple juif.

Le problème palestinien vient à peine d'être posé sur l'arène internationale. Il faudrait encore attendre un certain temps pour pouvoir juger de quelle manière les Etats représentés dans l'O.N.U. ont l'intention de résoudre la question.

Mais, déjà, les premières discussions à l'O.N.U. ont fait ressortir devant l'opinion publique mondiale le problème juif dans toute son ampleur, tel qu'il résulte après notre grande tragédie des années de guerre.

Si nous n'avons pas encore eu la possibilité d'entendre à l'O.N.U. les positions précises des Etats-Unis et de l'Angleterre dans la question palestinienne, dans le problème des camps en Allemagne, d'autres délégations ont clairement formulé leur position.

Nous voulons parler ici des interventions des représentants de la Pologne et de l'U.R.S.S.

C'est ainsi que le délégué polonais souligna les terribles pertes que le peuple juif a subi au cours de la guerre avec ses six millions de victimes. Il parla du sort des Juifs déplacés, des réfugiés dans les camps et exigea de trouver pour eux une solution prompte, exprimant son espoir que tous les pays accorderont un asile à un nombre important de ces réfugiés. Il souligna également qu'il était impossible de séparer le problème des réfugiés de celui de la Palestine.

Une impression toute particulière a produite l'intervention du représentant soviétique, M. Gromiko, dont l'essentiel pourrait se résumer dans les points suivants :

1° Le système du « mandat » s'est avéré inefficace, ayant amené

une aggravation de la situation et des événements sanglants en Palestine.

2° Les aspirations d'une partie importante du peuple juif sont liées avec la Palestine et son organisation future.

3° Des centaines de milliers de Juifs errent dans divers pays de l'Europe, cherchant des moyens d'existence et un foyer. Il est temps d'aider ces personnes non pas en paroles mais par des actes.

4° Le fait qu'aucun pays de l'Europe occidentale n'était en mesure d'assurer la protection des droits élémentaires du peuple juif et de le protéger contre la terreur de bandits fascistes, justifie l'aspiration des Juifs à la création d'un foyer national. Il serait injuste de refuser la reconnaissance de ce fait et de nier le droit du peuple juif à la satisfaction de cette aspiration.

Et M. Gromiko a proposé comme solution la création d'un Etat judéo-arabe indépendant et démocratique, ou bien — si cela s'avérait absolument impossible — la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe.

L'O.N.U. a désigné une commission d'enquête, qui a commencé son travail et qui doit soumettre son rapport et ses recommandations devant l'O.N.U. au cours de sa session de septembre.

Il est clair que chaque Juif, indépendamment de ses convictions politiques, suit avec le plus grand intérêt la situation de nos frères et sœurs en Palestine et souhaite qu'une solution juste soit trouvée le plus rapidement possible au problème palestinien et à celui des Juifs se trouvant encore dans les camps.

Les anciens combattants juifs, en particulier, estiment que ce n'est qu'en s'appuyant sur les forces progressives dans le monde, sur les forces de paix et de liberté;

Qu'en souhaitant une collaboration étroite et l'accord entre les pays alliés, que le peuple juif saura garantir ses droits, sa sécurité et la réalisation de ses aspirations nationales.

## Un Bilan réconfortant

par ISI BLUM

Le 21 juin prochain, au cours de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra à la salle Lancry, notre Comité présentera le compte rendu du mandat qui lui a été confié il y a un an.

Depuis un an, un travail appréciable a été accompli. Dans les différents domaines de l'organisation, de la défense des droits des anciens combattants juifs, de la propagande extérieure, des relations et de la collaboration avec d'autres organisations immigrées ou françaises, d'anciens combattants, etc., une activité intense a été déployée par le Comité sortant.

Si des résultats importants ont été atteints, c'est en premier lieu grâce à la collaboration cordiale et à la compréhension mutuelle qui existent entre les membres de notre Comité. Dans notre direction, toutes les tendances de la vie juive sont représentées et l'atmosphère de franche camaraderie qui règne parmi nous a rendu notre travail positif et fructueux. Nous avons tous été animés d'un seul désir : comment servir au mieux les intérêts particuliers des anciens combattants, ainsi que ceux de la Communauté Juive.

Il nous serait impossible, dans le cadre de ce journal, de donner un bilan détaillé de l'activité au cours de l'année écoulée. Nous nous bornerons donc simplement à dresser un tableau sommaire de quelques initiatives prises et de quelques tâches réalisées par notre Union.

### Nos effectifs

Notre organisation compte actuellement 4615 membres à Paris et en province, non comprises les 350 veuves de guerre inscrites à l'Union. Nous avons donc enregistré plus de 500 nouveaux adhérents depuis la dernière assemblée générale. C'est un beau résultat, surtout si l'on considère qu'aucune campagne de recrutement n'a été organisée. Nos effectifs s'accroissent dans la proportion de 40 à 50 adhérents par mois.

### Sections de province

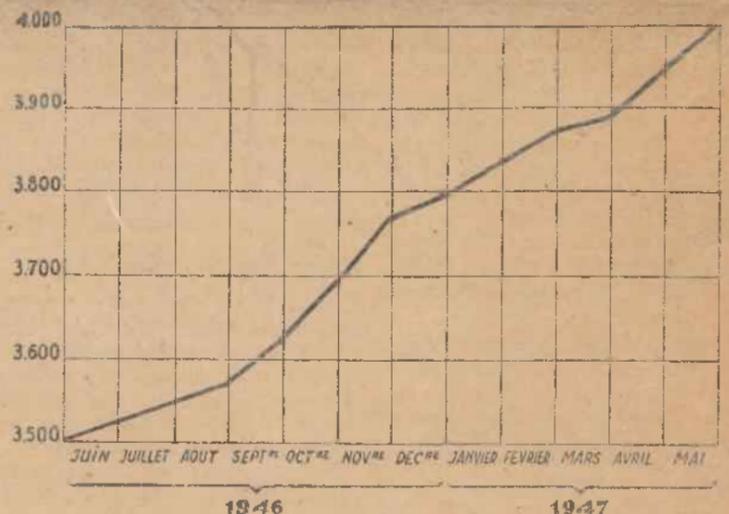
Nous avons actuellement en province sept sections situées à Strasbourg, Metz, Nancy, Lille, Lens, Roanne et Marseille. Deux de ces sections, celles de Marseille et de Nancy, ont été créées au cours de cette année. Certaines de ces sections déploient une grande activité et font un travail utile en faveur de leurs adhérents. C'est le cas pour Metz, Lille et dans une certaine mesure Lens. Par contre, nos sections les plus anciennes, Strasbourg et Roanne, ne donnent aucun signe de vie depuis plusieurs mois.

Nous voulons croire que nos camarades de ces villes importantes, qui comptent des centaines de Combattants Juifs rattraperont ce retard et, comme auparavant, reprendront leur place dans la lutte commune pour la défense de notre cause.

Quant à Marseille et à Nancy, nos plus jeunes sections, nous sommes en droit de croire qu'elles compteront

très prochainement parmi les plus fortes de province.

Le Secrétariat Central est à l'entière disposition de nos camarades pour les aider dans leurs tâches.



Progression constante du nombre de nos adhérents

### Sections régimentaires

Il y a plus d'un an que nous avons créé, au sein de l'Union, des sections groupant les camarades par régiments. Nous avons pensé qu'il devait exister une affinité profonde entre des hommes qui ont passé toute une période de leur vie dans des conditions difficiles, soit dans les camps d'instruction, soit dans les tranchées, en cap-

tivité ou dans la Résistance et qui ont vécu ensemble des moments sombres et héroïques. Nous avons cru bon de les réunir et de leur donner, par l'intermédiaire de ces sections, le moyen de se rencontrer de temps à autre et de faire revivre certains souvenirs du passé.

La réussite, il faut l'avouer, n'a pas été complète. Sur les six sections que nous avons créées, deux sont inexistantes, celle de Septfonds et celle de l'Armée polonaise. Les quatre autres travaillent plus ou moins bien.

Quelles sont les causes de cette faiblesse ? Nous ne pensons pas que l'idée des sections en elle-même fût fautive, car en maintes occasions nous avons pu nous rendre compte qu'un grand nombre de camarades aspiraient à se grouper et à se rencontrer. Nous devons constater que la cause réelle du manque de vitalité de ces organisations découle de l'absence d'une équipe de camarades décidés à prendre la direction d'une section et à y consacrer une réelle activité. L'exemple de nos sections des 22<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> demi-brigades, à la tête desquelles se trouvent quelques camarades dé-

voués, est frappant. Ces sections tiennent régulièrement des réunions de leurs comités qui s'occupent souvent des veuves ou des camarades nécessiteux et qui utilisent chaque occasion pour convoquer les « anciens » du régiment et pour maintenir parmi eux l'esprit de franche camaraderie forgé sur les champs de bataille.

### Veuves de guerre

Nous avons au sein de notre Union 350 femmes qui se divisent en deux catégories : 1° veuves dont le mari est tombé au champ d'honneur; 2° femmes d'anciens combattants dont le mari, après la démobilisation, a été déporté et n'est pas rentré.

Ces veuves ont à défendre des intérêts particuliers : allocations, pensions, titre pour les enfants de pupilles de la Nation, présomption de décès, etc...

C'est pourquoi nous avons cru utile de les grouper et, dans ce but, un Comité de Veuves avait été créé, il y a deux ans environ.

Malheureusement, ce comité n'a pas vécu. Malgré le dévouement de deux de nos adhérentes veuves de guerre,

(Suite page 2)

Le Samedi 21 Juin à 14 heures dans la Salle Lancry  
10, Rue de Lancry (Metro République)

## 2<sup>e</sup> Assemblée Générale Annuelle

A l'Ordre du Jour :

1. Rapport moral.
2. Rapport financier.
3. Discussion.
4. Résolutions.
5. Elections.

# NOTRE VOLONTÉ

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs 1939-1945

NUMERO 2

18, RUE DES MESSAGERIES — PARIS-X<sup>e</sup>

JUIN 1947

G. KENIG

## Le Problème de la Palestine devant l'O. N. U.

En le portant devant l'O.N.U., le problème palestinien a été posé devant l'opinion publique mondiale en tant que problème international de première importance.

Depuis la fin de la guerre, la question palestinienne est toujours à l'ordre du jour, soit en raison de la position stratégique du pays, soit en raison de la situation intérieure de plus en plus inquiétante, soit aussi grâce au fait qu'un nombre toujours plus grand de Juifs, en dehors de la Palestine, tient de plus en plus leur sort avec celui de ce pays.

Il est clair que si la Palestine intéresse l'opinion en général, elle représente pour nous Juifs une importance toute particulière.

Chacun de nous suit avec angoisse et inquiétude l'aggravation de la situation en Palestine, où vivent 700 mille de nos frères et sœurs et où beaucoup d'entre nous ont de la famille, des amis.

Nous autres, anciens combattants, sommes particulièrement sensibles au sort de la Palestine. Car, ayant combattu au cours de la guerre contre le fascisme et pour la liberté, nous avons le sentiment de combattre en même temps pour les droits, pour la sécurité et pour la paix du peuple juif.

Le problème palestinien vient à peine d'être posé sur l'arène internationale. Il faudrait encore attendre un certain temps pour pouvoir juger de quelle manière les Etats représentés dans l'O.N.U. ont l'intention de résoudre la question.

Mais, déjà, les premières discussions à l'O.N.U. ont fait ressortir devant l'opinion publique mondiale le problème juif dans toute son ampleur, tel qu'il résulte après notre grande tragédie des années de guerre.

Si nous n'avons pas encore eu la possibilité d'entendre à l'O.N.U. les positions précises des Etats-Unis et de l'Angleterre dans la question palestinienne, dans le problème des camps en Allemagne, d'autres délégations ont clairement formulé leur position.

Nous voulons parler ici des interventions des représentants de la Pologne et de l'U.R.S.S.

C'est ainsi que le délégué polonais souligna les terribles pertes que le peuple juif a subi au cours de la guerre avec ses six millions de victimes. Il parla du sort des Juifs déportés, des réfugiés dans les camps et exigea de trouver pour eux une solution prompte, exprimant son espoir que tous les pays accorderont un asile à un nombre important de ces réfugiés. Il souligna également qu'il était impossible de séparer le problème des réfugiés de celui de la Palestine.

Une impression toute particulière a produite l'intervention du représentant soviétique, M. Gromiko, dont l'essentiel pourrait se résumer dans les points suivants :

1<sup>o</sup> Le système du « mandat » n'est avéré inefficace, ayant amené

une aggravation de la situation et des événements sanglants en Palestine.

2<sup>o</sup> Les aspirations d'une partie importante du peuple juif sont liées avec la Palestine et son organisation future.

3<sup>o</sup> Des centaines de milliers de Juifs errent dans divers pays de l'Europe, cherchant des moyens d'existence et un foyer. Il est temps d'aider ces personnes non pas en paroles mais par des actes.

4<sup>o</sup> Le fait qu'aucun pays de l'Europe occidentale n'était en mesure d'assurer la protection des droits élémentaires du peuple juif et de le protéger contre la terreur de bandits fascistes, justifie l'aspiration des Juifs à la création d'un foyer national. Il serait injuste de refuser la reconnaissance de ce fait ou de rendre le droit du peuple juif à la satisfaction de cette aspiration.

Et M. Gromiko a proposé comme solution la création d'un Etat juéo-arabe indépendant et démocratique, ou bien — si cela s'avérait absolument impossible — la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe.

L'O.N.U. a désigné une commission d'enquête, qui a commencé son travail et qui doit soumettre son rapport et ses recommandations devant l'O.N.U. au cours de sa session de septembre.

Il est clair que chaque Juif, indépendamment de ses convictions politiques, suit avec le plus grand intérêt la situation de nos frères et sœurs en Palestine et souhaite qu'une solution juste soit trouvée le plus rapidement possible au problème palestinien et à celui des Juifs se trouvant encore dans les camps.

Les anciens combattants juifs, en particulier, estiment que ce n'est qu'en s'appuyant sur les forces progressives dans le monde, sur les forces de paix et de liberté;

Qu'en souhaitant une collaboration étroite et l'accord entre les pays alliés, que le peuple juif saura garantir ses droits, sa sécurité et la réalisation de ses aspirations nationales.

## Un Bilan réconfortant

par ISI BLUM

Le 21 juin prochain, au cours de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à la salle Lancry, notre Comité présentera le compte rendu du mandat qui lui a été confié il y a un an.

Depuis un an, un travail appréciable a été accompli. Dans les différents domaines de l'organisation, de la défense des droits des anciens combattants juifs, de la propagande extérieure, des relations et de la collaboration avec d'autres organisations immigrées ou françaises, d'anciens combattants, etc., une activité intense a été déployée par le Comité sortant.

Si des résultats importants ont été atteints, c'est en premier lieu grâce à la collaboration cordiale et à la compréhension mutuelle qui existent entre les membres de notre Comité. Dans notre direction, toutes les tendances de la vie juive sont représentées et l'atmosphère de franche camaraderie qui règne parmi nous a rendu notre travail positif et fructueux. Nous avons tous été animés d'un seul désir : comment servir au mieux les intérêts particuliers des anciens combattants, ainsi que ceux de la Communauté Juive.

Il nous serait impossible, dans le cadre de ce journal, de donner un bilan détaillé de l'activité au cours de l'année écoulée. Nous nous bornerons donc simplement à dresser un tableau sommaire de quelques initiatives prises et de quelques tâches réalisées par notre Union.

### Nos effectifs

Notre organisation compte actuellement 4.015 membres à Paris et en province, non comprises les 350 veuves de guerre inscrites à l'Union. Nous avons donc enregistré plus de 500 nouveaux adhérents depuis la dernière assemblée générale. C'est un beau résultat, surtout si l'on considère qu'aucune campagne de recrutement n'a été organisée. Nos effectifs s'accroissent dans la proportion de 40 à 50 adhérents par mois.

### Sections de province

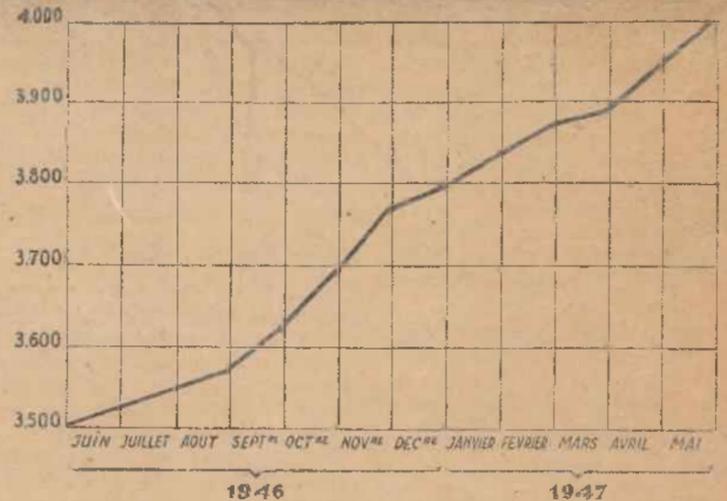
Nous avons actuellement en province sept sections situées à Strasbourg, Metz, Nancy, Lille, Lens, Roanne et Marseille. Deux de ces sections, celles de Marseille et de Nancy, ont été créées au cours de cette année. Certaines de ces sections déploient une grande activité et font un travail utile en faveur de leurs adhérents. C'est le cas pour Metz, Lille et dans une certaine mesure Lens. Par contre, nos sections les plus anciennes, Strasbourg et Roanne, ne donnent aucun signe de vie depuis plusieurs mois.

Nous voulons croire que nos camarades de ces villes importantes, qui comptent des centaines de Combattants Juifs rattraperont ce retard et, comme auparavant, reprendront leur place dans la lutte commune pour la défense de notre cause.

Quant à Marseille et à Nancy, nos plus jeunes sections, nous sommes en droit de croire qu'elles compteront

très prochainement parmi les plus fortes de province.

Le Secrétariat Central est à l'entière disposition de nos camarades pour les aider dans leurs tâches.



Progression constante du nombre de nos adhérents

### Sections régimentaires

Il y a plus d'un an que nous avons créé, au sein de l'Union, des sections groupant les camarades par régiments. Nous avons pensé qu'il devait exister une affinité profonde entre des hommes qui ont passé toute une période de leur vie dans des conditions difficiles, soit dans les camps d'instruction, soit dans les tranchées, en cap-

tivité ou dans la Résistance et qui ont vécu ensemble des moments sombres et héroïques. Nous avons cru bon de les réunir et de leur donner, par l'intermédiaire de ces sections, le moyen de se rencontrer de temps à autre et de faire revivre certains souvenirs du passé.

La réussite, il faut l'avouer, n'a pas été complète. Sur les six sections que nous avons créées, deux sont inexistantes, celle de Septfonds et celle de l'Armée polonaise. Les quatre autres travaillent plus ou moins bien.

Quelles sont les causes de cette faiblesse ? Nous ne pensons pas que l'idée des sections en elle-même fût fautive, car en maintes occasions nous avons pu nous rendre compte qu'un grand nombre de camarades aspiraient à se grouper et à se rencontrer. Nous devons constater que la cause réelle du manque de vitalité de ces organismes découle de l'absence d'une équipe de camarades décidés à prendre la direction d'une section et à y consacrer une réelle activité. L'exemple de nos sections des 22<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> demi-brigades, à la tête desquelles se trouvent quelques camarades dé-

voués, est frappant. Ces sections tiennent régulièrement des réunions de leurs comités qui s'occupent souvent des veuves ou des camarades nécessiteux et qui utilisent chaque occasion pour convoquer les « anciens » du régiment et pour maintenir parmi eux l'esprit de franche camaraderie forgé sur les champs de bataille.

### Veuves de guerre

Nous avons au sein de notre Union 350 femmes qui se divisent en deux catégories : 1<sup>o</sup> veuves dont le mari est tombé au champ d'honneur ; 2<sup>o</sup> femmes d'anciens combattants dont le mari, après la démobilisation, a été déporté et n'est pas rentré.

Ces veuves ont à défendre des intérêts particuliers : allocations, pensions, titre pour les enfants de pupilles de la Nation, présomption de décès, etc...

C'est pourquoi nous avons cru utile de les grouper et, dans ce but, un Comité de Veuves avait été créé, il y a deux ans environ.

Malheureusement, ce comité n'a pas vécu. Malgré le dévouement de deux de nos adhérentes veuves de guerre,

(Suite page 3)

Le Samedi 21 Juin à 14 heures dans la Salle Lancry

10, Rue de Lancry (Metro République)

## 2<sup>e</sup> Assemblée Générale Annuelle

A l'Ordre du Jour :

1. Rapport moral.
2. Rapport financier.
3. Discussion.
4. Résolutions.
5. Elections.

# UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ

(Suite de la première page)

et en dépit de nos appels répétés, nos camarades femmes n'ont pas porté grande attention à notre initiative. Elles n'ont témoigné d'aucun désir d'activité suivie.

Nous ne voulons en aucune façon nous soustraire à nos propres respon-

sabilités dans cette question. Nous aurions pu certainement aider et encourager davantage nos veuves dans leur organisation, mais le résultat n'aurait pas été meilleur tant que les intéressées elles-mêmes n'auraient pas été plus actives.

## POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS

Le caractère de nos démarches au cours de l'année s'est modifié par rapport à la première période qui a suivi la création de l'Union.

Il s'agissait, au cours de cette première période, d'accueillir les prisonniers de guerre, les anciens combattants, les déportés qui ont eu la chance de survivre aux camps de la mort, d'aider tous ces gens dont un très grand nombre n'ont malheureusement pas retrouvé leur famille. Beaucoup d'entre eux également se sont vus frustrés de leurs logements et, victimes du pillage, spoliés de leurs biens. Il nous fallait donc, à ce moment, intervenir en faveur de nos camarades, très souvent pour des questions administratives, afin de leur permettre de reprendre dignement leur place dans la société et de recommencer une vie normale.

Malheureusement, toutes les plaies ne sont pas encore refermées. Après cette horrible tourmente, nombre de nos camarades sont encore dans les hôpitaux, d'autres n'ont pas encore repris le travail à cause de leur santé déficiente. Mais nous devons toutefois constater, et ceci avec une joie profonde, que la situation de la plus grande partie des anciens combattants s'est stabilisée et que la plupart d'entre-eux se sont réadaptés à la vie normale.

C'est pourquoi nous avons eu beaucoup plus à intervenir pour accélérer les naturalisations, ainsi que dans les questions de pensions ou de livrets militaires que pour des cartes de séjour, de travailleurs ou d'artisans.

### Naturalisations

Nous avons eu plusieurs audiences au long de ces derniers mois, avec les ministres des Anciens Combattants, de la Santé Publique et de la Population, au cours desquelles nous avons exposé nos doléances. C'est par nos multiples démarches que nous avons contribué à obtenir des résultats importants, surtout dans le domaine des naturalisations.

C'est avec une satisfaction toute particulière que nous avons enregistré une médiation notable dans la procédure des naturalisations. Plus de 500 membres de notre Union ont été naturalisés au cours de l'année, dont 300 rien que dans les trois derniers mois.

Par nos interventions, nous avons obtenu des résultats satisfaisants en faveur des camarades dont les demandes de naturalisation ont été ajournées. Dans la plupart des cas, la décision a été révisée et favorablement résolue.

Je tiens à souligner que notre camarade Hausberg, qui est particulièrement chargé dans les démarches, a obtenu des résultats appréciables en faveur de nos camarades.

### La Carte de Combattant

La question qui intéresse plus particulièrement tous les anciens combattants, c'est la reconnaissance définitive de leur qualité par l'obtention de la Carte de Combattant.

Une commission ministérielle, composée de représentants des organismes d'anciens combattants des deux guerres, a été chargée d'élaborer un projet

de statut des anciens combattants de la guerre 1939-1945.

Dans cette commission, nos intérêts ont été défendus par le délégué de l'U.G.E.V.R.E. qui a participé à toutes les réunions.

Le délégué de la Fédération des Anciens Combattants et Résistants Immigrés a fait approuver par l'ensemble de la commission la déclaration suivante :

*« Nous souhaitons simplement qu'aucune différence ne soit faite entre les Français et les étrangers, et que les étrangers ayant appartenu à une des catégories des combattants français à qui la carte de combattant sera reconnue, aient le droit à la qualité de combattant et à la carte au même titre que les Français, parce que les sacrifices ont été les mêmes. »*

### Notre Service Social

Notre Union n'est pas une œuvre sociale proprement dite. Nous nous voyons cependant bien souvent dans l'obligation de prendre en considération des cas difficiles et d'aider des camarades qui se trouvent dans des situations extrêmement pénibles.

Il s'agit souvent de camarades revenus malades de captivité ou de déportation et qui ne sont pas encore parvenus à retrouver les forces nécessaires au retour à la vie normale. Certains d'entre eux se trouvent encore dans des sanas ou des hôpitaux.

Nous avons aussi des veuves de guerre, mères de famille, qui n'ont pour vivre que les maigres allocations d'ailleurs en passe de disparaître.

Ainsi, malgré nos énormes difficultés matérielles, nous sommes bien obligés d'aider dans une très large mesure nos camarades. Chaque fois que nous apprenons qu'un camarade est hospitalisé, notre Commission sociale le visite et lui exprime la solidarité fraternelle de notre Union.

Le camarade intéressé prend conscience qu'il n'est ni oublié ni isolé et qu'il a la possibilité de faire part à des amis de ses vœux et de ses desiderata.

Nous avons pu, l'année dernière, faire bénéficier 30 enfants, parmi ceux de nos disparus, de vacances agréables dans divers coins de France.

Nos moyens financiers ne nous ont pas permis de renouveler cette action que nous avions souhaité élargir encore.

Quoi qu'il en soit, notre Union fera l'impossible pour développer de plus en plus le travail social, afin qu'un plus grand nombre de camarades dans le besoin en bénéficie.

## Le cahier de doléances

Quant à l'ensemble des doléances concernant les Anciens Combattants et Résistants de l'immigration, un cahier détaillé a été constitué lors du Congrès des Combattants de l'immigration.

Entre autres points, les combattants immigrés demandent que leur soit accordé :

- L'assimilation complète des combattants immigrés aux combattants français pour l'obtention des mêmes droits et avantages.
- L'obtention de la Carte de Combattant.
- L'obtention de pension d'invalidité ou de décès aux ayants-droit.
- L'obtention de la carte de travailleur ou de commerçant pour les veuves de guerre.
- L'assimilation des immigrés aux spoliés français pour l'obtention de l'indemnité.
- L'application aux combattants étrangers du décret du 21 mai 1946 concernant les avances aux chefs d'entreprises commerciales, industrielles ou artisanales et aux sinistrés.
- Des facilités d'inscription aux registres du commerce et des métiers pour les combattants immigrés.
- L'abrogation de la loi du 7 mai 1947 concernant les logements.
- La réintégration de tous les juifs anciens combattants dans leurs logements.
- L'abrogation de l'accord préalable des gouvernements étrangers dans l'attribution des décorations
- L'exemption de la visite médicale pour les combattants qui demandent leur naturalisation.
- Etc...

C'est en renforçant notre organisation, en collaborant avec tous les groupements d'anciens combattants immigrés, fédérés au sein de l'U.G.E.V.R.E. et en travaillant en commun avec nos frères d'armes, nos camarades français dans une union fraternelle forgée dans les tranchées et en terre d'exil, que nous parviendrons à obtenir gain de cause en ce qui concerne toutes nos doléances et nos aspirations.

## COTISATIONS

A partir du mois de juin, l'encaissement des cotisations s'effectuera par recouvrement postal.

Nos camarades sont priés de réserver bon accueil au facteur.

Notre comité a décidé de réclamer à nos adhérents un supplément de 10 francs par trimestre afin de pouvoir couvrir en partie les frais de notre journal.

## MANIFESTATIONS ET PROPAGANDE

Le but de notre Union ne consiste pas uniquement dans la défense des droits des anciens Combattants Juifs, mais il doit être encore et surtout de montrer à l'opinion publique, par l'existence même d'une puissante organisation, la participation de la grande masse des Juifs de France au cours de la guerre et leur tribut de sang et de sacrifice payé à la victoire commune.

C'est afin d'apporter ce témoignage devant l'opinion publique et dans le but indispensable de contribuer à l'édification de l'Histoire que toute une série d'initiatives ont été prises par notre Union.

### Monument en l'honneur de nos morts

Nos camarades ont pu lire, dans les colonnes de notre bulletin périodique, la décision que nous avons prise d'ériger un monument en l'honneur de nos morts.

Dans le cimetière de Bagnaux, seront inhumés plus de soixante camarades morts pour la France dont les corps sont dispersés dans tous les coins du pays et à l'étranger. Le monument qui s'élèvera sur cette sépulture glorifiera leur mémoire et sera digne de leur sacrifice. C'est, pour les survivants, une dette sacrée envers les morts et les anciens combattants n'ont pas le droit de la négliger.

C'est en parfaite connaissance des lourdes charges financières qu'entraînera une telle œuvre, que nous avons, malgré tout, pris cette décision.

Nous l'avons fait avec la certitude

qu'elle sera réalisée.

L'affluence grandissante à toutes ces cérémonies et manifestations prouve l'extension de l'activité de l'Union et la popularité qu'elle a acquise parmi les anciens combattants juifs.

### Le Foyer du Combattant Juif

Une des plus belles réalisations du comité sortant, c'est, sans contestation possible, le Foyer du Combattant Juif. La réalisation en était d'autant plus malaisée que les ressources manquaient. Mais grâce à l'effort de bon nombre de nos membres, nous avons pu mener à bien la tâche que l'assemblée générale de l'année dernière nous avait assignée.

L'ouverture du Foyer offrira un nou-



Notre Union sur la tombe du Soldat Inconnu

que nous aurons l'entière approbation de nos adhérents et de la Communauté Juive tant éprouvée, ainsi que leur sympathie et leur aide tant morale que matérielle.

### Nos manifestations

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu, à différentes reprises, l'occasion de participer à des manifestations populaires. C'est ainsi que nous avons organisé des cortèges, avec nos drapeaux et nos banderoles, dans les manifestations du 14 juillet et du 11 novembre. Nous avons en outre, à deux reprises, rallumé la flamme sur la tombe du Soldat Inconnu.

Le 11 novembre, nous n'étions pas moins de 1.500 participants, le 9 mai, nous étions plus de 2.000 qui défilions sur les Champs-Élysées.

Nous pouvons donc constater avec satisfaction que, de plus en plus, nos camarades comprennent l'importance de nos appels et que les dernières manifestations ont revêtu un caractère de masse.

Au bal du Palais d'Orsay, à la fin du mois de décembre dernier, nous avons dû refuser du monde. Plus de 2.500 personnes se pressaient dans la salle. Tous ceux qui étaient présents à cette magnifique soirée en ont gardé un souvenir agréable.

Nous avons également organisé deux

vel essor à notre organisation et donnera à nos sections régimentaires la possibilité d'accroître leur activité. Nos adhérents y recevront toujours un accueil fraternel et, en y venant souvent, auront la possibilité d'y retrouver d'anciens camarades de tranchée, de captivité ou du maquis.

### « Notre volonté »

Nous avons fait un gros effort au cours de l'année pour arriver à publier périodiquement un bulletin digne d'une grande organisation comme la nôtre. Il s'est avéré nécessaire, en effet, d'informer le plus souvent possible nos adhérents des différents problèmes qui se posent à l'ancien combattant en général et au Juif en particulier. Il s'agissait également de leur faire connaître les décrets et les lois les concernant. Enfin, nous avons voulu avoir un organe susceptible de renseigner les anciens combattants juifs sur l'activité de leur organisation.

En dépit de nos difficultés financières, nous avons réussi à éditer trois bulletins et voici aujourd'hui le numéro 2 de « Notre Volonté ». Nous aurions voulu que nos camarades nous donnent leur avis sur la forme et le contenu. L'ensemble de leurs observations nous auraient permis de l'améliorer encore.

## L'apport du Combattant Juif à la lutte pour la paix et la démocratie

Les engagés volontaires juifs, qui se sont spontanément mis au service de la France menacée par son ennemi séculaire, puis se sont si courageusement battus sur tous les fronts, qui,

par la suite, durant cinq longues années ont horriblement souffert derrière les barbelés naris ou dans les camps de la mort, à moins que, de-

(Suite à la page 5)

### LA LEGION D'HONNEUR A NOTRE AMI LAROCHE

Nous apprenons avec plaisir la promotion à la Légion d'honneur du secrétaire général de l'U.G.E.V.R.E., M. Laroché, par le Ministère de la Guerre, pour faits de guerre exceptionnels. Nous lui adressons, à cette occasion, nos vives félicitations.

Notre Union adresse ses meilleurs vœux au camarade

Albert NAJMAN  
membre du Comité Central  
à l'occasion de son mariage avec  
Mlle Solange ZYLBERSZTAJN

Le Comité de l'Union adresse ses meilleurs vœux au camarade Letet à l'occasion du mariage de sa fille.

# MONUMENT à la mémoire du COMBATTANT JUIF

Jeudi 8 mai eut lieu au nouveau local de notre Union la séance du jury pour le concours du monument à la mémoire du combattant juif 1939-45.

Le jury a été composé de MM. Henri Hertz (prof.), Chapira, Arenson (critiques d'art), Poisson, Gimont, Iche (sculpteurs non concurrents), Lévy (Consistoire), Drery (Fédération), Adamitch (U.J.R.E.), Kenig, Sztorn, Poncez (notre Union). Sztorn, vice-président de notre



Le projet de M. Indenbaum qui s'est vu attribuer le 2<sup>e</sup> prix

Union, ouvre la séance et après avoir souhaité la bienvenue aux membres du jury, il passe la présidence à M. Poisson.

Après une longue délibération, le jury a décidé :

- 1<sup>o</sup> Ne pas décerner le premier prix.
- 2<sup>o</sup> Le 2<sup>e</sup> prix sera décerné au sculpteur Indenbaum et le 3<sup>e</sup> au sculpteur Luchansky.
- 3<sup>o</sup> Proclamer un nouveau concours pour le premier prix.

# PRIORITE POUR LES NATURALISATIONS aux Anciens Combattants, Résistants et Veuves de Guerre

Nous empruntons à la circulaire adressée par le Ministre de la Santé Publique et de la Population à MM. les Préfets et MM. les Directeurs départementaux de la Population, le 23 avril 1947, les passages principaux, relatifs à l'instruction des demandes de naturalisations. (Voir « Journal Officiel » du 27 avril 1947.)

Il est dit dans cette circulaire importante : « Après les grandes épreuves

## Suppression du Droit de Sceaux pour ces catégories

qu'il a subies et afin de conserver son rang de grande nation, notre pays doit pouvoir compter sur une population nombreuse et active. Une large politique d'immigration et de naturalisation s'impose donc :

« La France a besoin d'une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée et cela au moment où les autres pays de l'Europe ravagés doivent eux aussi reconstruire leur économie. Ce sont donc les ouvriers, les cultivateurs, indispensables au relèvement de notre pays, qui doivent être naturalisés en premier lieu.

« Enfin, il va de soi que ces considérations ne nous font pas oublier tous ceux qui, ayant servi la France, soit dans l'armée, soit dans les rangs de la Résistance, ont droit à toute notre reconnaissance. »

En ce qui concerne les étrangers à naturaliser, il est dit :

« Doivent être constitués en priorité les dossiers des catégories suivantes :

« 1<sup>o</sup> Les ouvriers mineurs qui continuent à bénéficier d'une priorité absolue;

« 2<sup>o</sup> les anciens combattants, les résistants, les veuves de guerre. »

Au sujet de l'assimilation et de la francisation des noms, la circulaire stipule :

« Sans tomber dans l'excès opposé et naturaliser un étranger qui ne serait pas capable de se faire comprendre en français, il convient cependant de ne pas refuser la naturalisation à un étranger sous le seul prétexte que sa prononciation et sa syntaxe sont défectueuses.

« La francisation devra tendre autant que possible à faire perdre aux noms, leur aspect et leur consonnance étrangers.

« Même les noms dont la prononciation ne comporte pas de difficultés sérieuses pourront être francisés. »

Enfin, la circulaire exonère du paiement du droit de sceaux certaines catégories, parmi lesquelles les combattants :

« Les étrangers bénéficiaires d'une priorité au titre d'ouvriers de l'industrie ou d'ouvriers agricoles sont automatiquement exonérés du paiement des droits de sceaux. Ceux-ci étaient en effet très faibles pour ces catégories, mais leur perception ralentissait de plusieurs mois la procédure de naturalisation.

« La même règle est applicable aux anciens combattants, résistants et veuves de guerre, exception faite pour ceux dont la situation de fortune leur permet sans gêne d'acquiescer des droits importants.

« Il est rappelé que les postulants ne doivent en aucun cas être invités à faire des propositions à cet égard. »

Nous ne pouvons que nous réjouir de telles mesures qui confirment les déclarations que le Ministre de la Santé Publique et de la Population, M. Marrane, a faites au Congrès National de l'U.G.E.V.R.E., permettant de donner satisfaction aux combattants immigrés qui désirent s'intégrer dans la Nation française.

## LA SOUSCRIPTION pour notre Foyer

Collecté par les camarades :  
 Plat, 500; Raczynon, 1.850; Feldman, 1.000; Lapidus, 400; Zysblat, 500; Feldman, 1.350; Janau, 1.600; Lowski, 600; Baumkoler, 500; Kaufman, 1.200; Gertner, 300; Glicenstein, 1.000; Wolf, 1.300; Fridman, 300; Flakser, 900; Zeltzer, 500; Kaminsky, 2.000; Wilezkoffsky, 800; Pisz, 300; Perelmater, 500; Okon, 100; Akierman, 100; Rajsbaum, 200; Jedwab, 900; Sawicki, 500; Plotno, 5.000; Schulman, 500; Messinger, 1.000; Migdaloviez, 1.000; Cajlak, 700; Nojman, 1.000; Lustigman, 650; Kadisofficz, 500; Laski, 400; Smulewicz, 300; Mendelson, 1.450; Waksberg, 500; Wien, 4.000; Barszyn, 400; Ignacy Schapiro, 500; Brun, 450; Leitz, 3.650; Sobel, 200; Topiol, 1.000; Berliner, 300; Linderman, 300; Fuks, 200; Maister, 100; Zilberman, 800; Ast, 5.000; Zylberberg, 1.750; Scheider, 50; Zygelman, 1.300; Pietruszka, 1.700; Marewicz, 500; Goldsmid, 2.150; Trzianka, 2.000; Vertheimer (Colmar), 1.000; Rajchgot, 500; Sandler, 500; Luftman, 200; Ziakind, 500; Weber, 1.000; Szymen, 1.000.

Total de la troisième liste 68.550 »  
 Total précédent ..... 565.530 »  
 Total ..... 634.080 »

# UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ

(Suite de la page 2)

meurés en France, ils se soient glorieusement distingués dans la lutte libératrice du pays, quels qu'ils soient, tous les survivants de cet horrible cauchemar ont le devoir de continuer le combat tant que la victoire si chèrement acquise ne sera pas complète.

En effet, la réaction internationale s'agit et de nouveaux dangers se dessinent à l'horizon à peine éclairci. Ceux qui regrettent la défaite du nazisme croient le moment opportun de préparer la revanche contre la démocratie victorieuse. Tous les peuples épris de liberté, ceux qui ont payé de leur sang la reconquête de la démocratie, sont inquiets de voir la paix de nouveau menacée. Nous savons ce que représenterait pour nous autres, Juifs, une nouvelle guerre. Plus que les autres peuples nous avons souffert et horriblement saigné et un nouveau cataclysme signifierait à nouveau crématrices et chambres à gaz, c'est-à-dire notre complète disparition.

Notre comité a estimé qu'il était nécessaire, voire même qu'il était de son devoir d'appeler à la vigilance les anciens combattants juifs et de réagir chaque fois que nos libertés seront en danger.

Nous aspirons à une paix solide et durable; nous voulons le renforcement de la démocratie : au total les conditions primordiales pour la sauvegarde de notre existence.

C'est pourquoi nous avons jugé utile, lors de la Conférence de la Paix à Moscou, de faire entendre la voix des anciens combattants juifs et de nous associer aux exigences des pays victimes qui réclament des mesures énergiques et concrètes pour garantir leur sécurité, pour obtenir de l'Allemagne les réparations qui leur sont dues, ainsi que l'aide nécessaire à leur reconstruction.

Dans le memorandum que nous avons adressé à Moscou à la suite du meeting de la Mutualité, nous disions notamment :

« Constatant qu'aucun règlement international n'a encore été édicté, ni même examiné pour

assurer aux Juifs de justes indemnités en compensation des vols et des pillages commis par les nazis, rappellent que les Allemands n'ont pas laissé uniquement des ruines et des familles meurtries derrière eux, mais aussi du poison dans les esprits. Le châtiment sévère de l'Allemagne est donc à la fois une justice et une nécessité pour l'assainissement du monde dans ses aspirations pour une paix durable dans la sécurité et la liberté d'exercer toute activité économique. »

Nous avons réclamé la dénazification et la démilitarisation de l'Allemagne, ainsi que sa démocratisation.

Ces revendications ont été formulées non dans un esprit de haine ou de vengeance, mais avec un souci de sécurité et de justice afin que ne réapparaisse jamais plus la tyrannie de cette soldatesque qui aboutit inévitablement aux ruines, aux pillages, aux Auschwitz, Maidanek et Buchenwald.

Nous avons également pris position contre les agissements des factieux qui recommencent à s'agiter en plein Paris, aux cris de « Vive Pétain » et « les Juifs au crématrice ». Nous avons protesté auprès du Ministre de l'Intérieur qui nous a assuré que le gouvernement de la République ne tolérera pas la reprise d'une propagande raciale et antisémite en contradiction avec la Constitution démocratique du pays.

L'ensemble de nos camarades, ainsi que toute la Communauté Juive, nous approuvent dans notre action.

Il est naturel que ceux qui occupent une place importante sur le front pendant la guerre, aient une place non moins importante sur les champs de bataille de la paix.

Les anciens combattants juifs l'ont compris. Ils ont confiance dans l'avenir. Ils savent que la victoire finale appartient aux forces de la démocratie et c'est pourquoi ils s'y joindront pour contribuer à la liquidation définitive de tout nouveau danger de guerre. C'est ainsi que sera réalisé le vœu de tant des nôtres qui sont tombés sous les balles allemandes.

**NOTEZ BIEN LA NOUVELLE ADRESSE**  
 de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945  
**18, RUE DES MESSAGERIES, PARIS (X<sup>e</sup>)**  
 Métro Poissonnière  
 Ouvert tous les jours sauf samedi et dimanche, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30  
 Tous les lundi et jeudi permanences de 20 h. 30 à 22 heures

**MANUFACTURE DE VETEMENTS POUR HOMMES**  
**Société BRAM Frères**  
 234, boulevard de la Villette - PARIS  
 DEMANDE FAÇONNIERS POUR VESTES

**AVIS AUX COMMERÇANTS**  
 Si vous voulez toucher un grand nombre de lecteurs de toutes les couches sociales,  
 Si vous voulez élargir votre clientèle,  
 Faites une annonce dans « Notre Volonté ».  
 Les annonces sont reçues tous les jours à notre siège, 18, rue des Messageries, Paris-X<sup>e</sup>.

**AU POSEUR DE LINOS LINOLEUMS - BALATUMS**  
 Toiles Cirées - Papiers Peints, etc.  
**Maurice Wais**  
 98, Boulevard Mémilmontant  
 PARIS (XX<sup>e</sup>)  
 Téléphone : OBERkampf 12.55  
 Métro : Père-Lachaise

**MACHINES A COUDRE**  
 Transformations - Réparations  
 Vente - Achat - Echange  
**ROJAC**  
 3, rue Tlemcen  
 PARIS - XX<sup>e</sup>  
 Métro : Père-Lachaise  
**MECANIQUES SPECIALISTE**  
 Livraison rapide  
 Téléphone : OBERkampf 81-58

# NATURALISATIONS

Une liste de noms de nos adhérents qui viennent d'être naturalisés. Nous leur adressons nos Fraternelles Félicitations

- |                     |                     |                  |                    |                    |
|---------------------|---------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| ADJELMAN Gabriel    | DREYFUS Louis       | GUTMAN Josef     | IESCS Harry        | ROZENSTRAUCH Léon  |
| AJTEL Lejb          | DUDKIEWICZ Berek    | GOTTHELF Jacob   | IJDJI Haïm         | ROZENFELD Isaac    |
| AKIERMAN Jankiel    | DWORECKI Albert     | HONIKSZTOK Towja | LUKSENBERG Rubin   | ROZENMAN Hersz     |
| APELOIG Henri-Nison | ELIAKIM Jontoff     | HEINEMANN        | MENDELSON Lejba    | RUZANCZYK          |
| AUER Jonas          | EVENAS Finns        | André Léopold    | MARKOWICZ Abram    | Nusym-Maurice      |
| AVIMELEK Mentech    | FAJERTAG Albert     | HOROWITZ Nicolas | MUSSMAN Jacques    | SASSON Victor      |
| BAC Serge           | FAJTLWICZ Maurice   | ICLARZ Henri     | MOLCZADSKI Hersz   | SEZECINIARZ Léon   |
| Mordech             | FEINER David        | JACOB Oscar      | MILSZTAIN Raebel   | SCHMEIR Leiser     |
| BLUMEN Maurice      | FINKELSTEIN Jacques | JAKPBSKIND Karol | MOSKOWICZ Chaskiel | SIEPSMAN Maurice   |
| BRODA Cholkel       | FISBEINAS Simon     | KAM Israël       | NAJMAN Elza        | SPITZ Eisig        |
| BORENSZTAJN Simon   | FLAM Beudyk         | KAC Rubin-Moszek | PERELSZTAIN        | STELNER Samuel     |
| BLUSZTEIN Elias     | FRUCHTMAN Moszek    | KAPLAN           | Maurice            | SKRZYDLAK Hersz    |
| BRONSZTEJN Julien   | FRYDMAN Joseph      | Jacques-Jacob    | POTRROWSKI Angel   | SONIEWICZ Maurice  |
| BENDJOYA            | GOLDBERGER          | KLEIN Joseph     | OWADENKO           | SZABASON Marcel    |
| BARATZ Isidore      | GROJNOWSKI Michel   | KOCHMANN Walter  | Benjamin           | SZACHNIK Charles   |
| BERENSTEIN Haïm     | GOLDSTYN Abraham    | KORENBLUM Adam   | OPOCZYNSKI         | SZABMACHER         |
| BERENBAUM Emile     | GERSZTNER           | KOTLICKI Joseph  | Jacques            | SZATANKE Moszek    |
| BRAUN Aron          | Gezundhejt          | KOURPATWA        | Benjamin           | SZULKAPER          |
| BROMBERG            | Gezundhejt          | Isaac-Mayer      | RAB Morika-Maurice | Rachmil            |
| Alexandre           | GHERMANSKI Smul     | KREPKO Saul-Elie | RAB Joseph         | TOBIASZ Paul       |
| BUDNIK Arou         | GIMEL Jacques       | KRIEGER Edouard  | RAJCHMAN Jacques   | UFERAS David       |
| Arou-Szlama         | GROSS Chaïm         | KUPERWAJS Jacob  | RAJCHMAN Jacques   | WASSBRODT Jankiel  |
| BRUTMAN             | GROSSWIRT Judel     | LAMPERT Lazare   | ROSENSTAJN Szmul   | WAKSBERG David     |
| Arou-Szlama         | GROSSMAN Szlama     | LEDERMAN Daniel  | ROSENSTAJN Szmul   | WATS David         |
| RUTEER Rywen        | GRUSZOW             | LAMSKI Israël    | ROZENBAUM          | WELCHSLER Léon     |
| BROMBERG            | Isaac-Lazare        | LEWKOWICZ Leszta | Benjamin           | WEISSBERG Mojszek  |
| Alexandre           | Motel-Aron          | LITERKORT Idel   | Samuel-Icek        | WEITZENFEL Jacques |
| CAJFINGER           |                     | LICHTENSTEJN Abé |                    | WELGRYN Chiel      |
| Henri-Jankiel       |                     |                  |                    | ZAJDENWERC Icek    |
| COHEN Sigismund     |                     |                  |                    | ZELKOWICZ David    |
| CYWINER Joseph      |                     |                  |                    | ZYLBERBERG Jshud   |
| DEUTSCH             |                     |                  |                    |                    |
| Henel-Joseph        |                     |                  |                    |                    |
| DICKERMAN           |                     |                  |                    |                    |
| Motel-Aron          |                     |                  |                    |                    |

Fonds UEVACJEA, Paris - CDJC - Mémorial de la Shoah

# LA VIE DE NOS SECTIONS

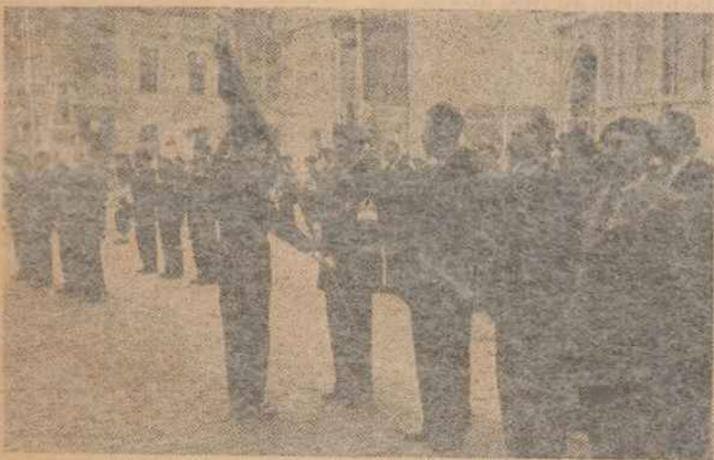
METZ

## La remise du Drapeau à notre Section

Une belle manifestation a eu lieu le dimanche 27 avril à Metz à l'occasion de la remise du drapeau par le colonel Collin, adjoint au général Gillet, commandant la 6<sup>e</sup> Région à Metz.

A 11 heures, une cérémonie se déroule à la synagogue où le rabbin Dreyfus et le rabbin Heiselbek bénissent notre drapeau.

Après la bénédiction, Isi Blum, secrétaire général de l'Union, prend la



A 9 heures du matin, tous nos membres se sont réunis à notre siège social.

A 9 h. 30, le cortège part du siège pour se rendre à la place d'Armes, lieu de la cérémonie.

Quelques instants après notre arrivée, arrive M. le maire de Metz, suivi peu après par le colonel Collin, qui remet le drapeau à notre section. La musique militaire du 2<sup>e</sup> Génie est présente.

Le cortège s'ébranle, musique et drapeau en tête et défile à travers les artères les plus importantes de la ville pour se rendre au Monument aux Morts où sera déposée une superbe gerbe.

parole pour saluer la section de Metz au nom du Comité Central et pour exposer les buts que poursuit l'Union et l'importance d'une grande organisation d'Anciens Combattants Juifs.

A midi, un apéritif d'honneur est offert par notre section à ses adhérents en présence de toutes les personnalités de la ville, dont plusieurs prennent la parole pour exprimer leur reconnaissance à l'organisation des Anciens Combattants.

Le Comité de notre section tient à remercier tout particulièrement son président, M. Lipzic, et son secrétaire, M. Radoszycki, qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

Le Comité.

## Section de Lille

21<sup>e</sup> R. M. V. E.

### Ouverture Solennelle du Foyer

La réunion du 19 janvier 1947, ayant été annulée par suite de la négligence et du non acheminement des invitations par la poste, nous avons décidé de faire une nouvelle réunion générale le 9 février 1947. A l'issue de cette réunion ont été élus par vote secret le nouveau comité suivant :

Président : Rucker Chiel.  
Vice-président : Laufer David.  
Secrétaire : Rosenblatt Arno.  
Porte-drapeau et trésorier : Treister Julien.

Commission de contrôle : Salzberg Bernard et Nagelkopf David.

Commission des fêtes : Szykman Maurice, Dubas Henri, Rubin Israël.

Le dimanche 21 avril 1947, nous avons organisé une réunion générale d'information à laquelle nous avons communiqué aux adhérents un extrait des décrets-lois concernant la carte d'identité de résidents privilégiés. Nous leur avons également fait part de la cérémonie que nous allons organiser le 29 juin 1947, cette cérémonie comprend l'inauguration à la synagogue de la Plaque Commémorative des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs de Lille morts pour la France au champ d'honneur. Ensuite, nous partirons en cortège, musique et drapeau en tête au Monument du Soldat Inconnu de Lille où nous déposerons une gerbe. Cette cérémonie sera faite en présence des personnalités officielles, représentants de la Communauté Juive et des Sections de tous les Combattants et Résistants français et étrangers de la région lilloise.

A cette occasion, nous inviterons spécialement une délégation de notre Comité Central de Paris, ainsi que les sections du Nord et du Pas-de-Calais. Tous les détails seront communiqués par bulletin spécial.

Notre section a été la première à appeler ses membres pour fêter l'ouverture du Foyer du Combattant Juif.

Samedi 17 mai, nous nous sommes réunis et avons passé quelques heures dans une atmosphère des plus amicales.

Le camarade Salomon ouvre le banquet et passe la parole au camarade Hausberg qui, après avoir souhaité au nom de l'Union la bienvenue aux assistants, fait un historique de l'Union et parle de son activité dans la défense des droits des Anciens Combattants Juifs.

Le président Orfus s'arrête tout particulièrement sur les buts que poursuit notre organisation et fait appel aux membres présents de s'intéresser davantage à notre travail.

En dégustant des liqueurs et de bons gâteaux, nos camarades chanteront jusqu'à minuit.

Nous nous sommes séparés dans l'espoir de nous retrouver bientôt et en plus grand nombre.

22<sup>e</sup> R. M. V. E.

### Citation du Régiment

« Jeté dans la bataille bien qu'incomplètement équipé et à peine amalgamé, s'est particulièrement distingué sous les ordres du chef de bataillon Hermann au cours des journées des 5, 6 et 7 juin 1940.

« Complètement entouré par les unités blindées ennemies, violemment bombardé tant par avions que par l'artillerie, a résisté héroïquement pendant quarante-huit heures à toutes les attaques, réussissant, pendant ce temps, à conserver l'intégrité des localités qui constituaient l'ossature de la position confiée à sa garde. N'a cédé que faute de munitions et écrasé par une supériorité matérielle considérable. A, par sa résistance, fait l'admiration de l'ennemi. »

Le secrétaire: ROSENBLATT

# Ce que vous devez savoir

## Assurances Sociales Combattants étrangers !

Les anciens prisonniers de guerre, inscrits aux Assurances Sociales avant la guerre doivent adresser leur demande avant le 30 septembre 1947, suivant le modèle ci-dessous, ou se présenter, munis de leur carte d'immatriculation et du certificat de démobilisation.

Assurances Sociales  
Avenue Simon-Bolivar, Paris

En application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (art. 77) et de l'arrêté complémentaire du 9 septembre 1946 (J.O. 14/9/46). Veuillez créditer mon compte N° (N° figurant sur la carte d'immatriculation assurances sociales) des versements prévus pour la durée des hostilités et de la captivité.

Je vous remets la copie légalisée de mon certificat de démobilisation.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Nom, prénoms, adresse.

## Décorations

Plus de Légion d'Honneur, médaille militaire, croix de guerre pour faits de résistance après le 30 juin.

Un décret en date du 4 avril, publié au Journal Officiel, décide qu'il ne sera plus attribué, à dater du 30 juin 1947, ni Légion d'honneur, ni médaille militaire pour faits de résistance.

Ce décret précise qu'aucune proposition pour ces décorations ne sera prise en considération si elle n'est pas parvenue à l'autorité compétente avant le 15 juin 1947.

Une décision identique est prise en ce qui concerne la croix de guerre avec palme, par un autre décret portant la même date.

## L'insigne spécial des parents des "Morts pour la France"

Un décret ministériel, en date du 15 avril 1947, fixe les caractéristiques de l'insigne spécial pour les pères, mères, veuves et veufs des victimes de la guerre « Morts pour la France ».

L'insigne créé par la loi du 30 avril 1946 pour les pères, mères, veuves et veufs des « Morts pour la France », du module 23 mm., frappé en bronze patiné, représente la flamme du souvenir s'élevant sur une carte de France encadrée d'une palme et d'une branche d'olivier. Il est porté sans ruban.

## Médaille des Prisonniers de Guerre

Le Ministre des Anciens Combattants communique :

« Seuls sont autorisés à porter l'insigne et la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1939-1945, les anciens prisonniers, déportés et otages auxquels cette distinction a été conférée individuellement par décret et qui ont obtenu un diplôme permettant le port légal de cette décoration. »

Chaussures sur mesure  
Cousu main  
SPECIALITE  
POUR PIEDS SENSIBLES  
REPARATION

CAHN

16, rue de Vaucouleurs  
PARIS (X<sup>e</sup>)

Métro Belleville

Au fond de la cour - 1<sup>er</sup> étage à droite

Fourrures en tous genres  
Réparations - Transformations

H. GOLDSTEIN

132, rue du Faub.-St-Denis, 132  
PARIS (X<sup>e</sup>)

Métro : Gares du Nord et de l'Est

# FAITES VOTRE DEMANDE DE LA CARTE DE RÉSIDENT PRIVILÉGIÉ

La carte de résident privilégié est valable 10 ans et est renouvelable automatiquement sur simple demande adressée au Préfet de la résidence du titulaire.

Cette carte, valable 10 ans, peut être sollicitée dès à présent.

Cette requête doit être adressée par la poste, au commissariat de police ou, à défaut, à la mairie de la résidence de l'intéressé, pour Paris, à la Préfecture de Police (Police Générale, 6<sup>e</sup> Bureau). Elle doit être rédigée sur papier timbré à 20 francs, suivant le modèle ci-dessous :

Monsieur le Préfet (ou Monsieur le Maire),

Je soussigné NOM .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Nationalité .....

Adresse .....

ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la délivrance de la carte de résident privilégié conformément à l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Il est nécessaire d'y ajouter les renseignements suivants :

1<sup>o</sup> Le domicile actuel et la résidence antérieure au cours des trois dernières années;

2<sup>o</sup> La profession ou, à défaut, les ressources dont on dispose;

3<sup>o</sup> La carte d'identité dont l'intéressé est actuellement pourvu (nature, durée de validité, numéro figurant à la page 2 au-dessus de la photo);

4<sup>o</sup> La situation de famille (nationalité du conjoint, nombre d'enfants mineurs et d'enfants français);

5<sup>o</sup> Les services militaires accomplis dans une unité combattante par le demandeur (ou son conjoint ou les descendants et ascendants);

2 photos 4 x 4 profil droit oraille dégagee et sans chapeau, devront être jointes à toutes demandes.

Après un délai de quinze jours, l'intéressé est convoqué par le service compétent et la carte de résident privilégié, c'est-à-dire une autorisation de séjour valable 10 ans et renouvelable automatiquement, lui est délivrée.

Cette carte donne droit, outre le séjour, à la délivrance automatique de la carte de travail dite « carte ordinaire à validité permanente », qui permet à son titulaire d'exercer sur l'ensemble du territoire métropolitain la ou les activités professionnelles salariées mentionnées sur la carte, sans limitation de durée.

## Une délégation du Bureau de l'U.G.E.V.R.E. au Ministère de la Santé Publique et de la Population

Le 3 juin 1947, une délégation du Bureau de l'U.G.E.V.R.E. composée de :

MM. Vinsiguerra, président;  
Laroche, secrétaire général;  
Judine, membre du Bureau;  
Rosiu, membre du Bureau,  
a été reçue par M. Robert Prigent, Ministre de la Santé Publique et de la Population.

La délégation a posé au ministre une série de questions importantes intéressant tous les combattants et engagés volontaires et résistants immigrés désireux de s'intégrer dans la communauté française.

La délégation a attiré l'attention de M. le Ministre sur les retards qui existent entre la signature du décret et sa parution dans le Journal Officiel. Ce retard, a fait observer la délégation, s'étend parfois sur une période qui atteint 6 ou 7 mois.

La délégation a également demandé à M. le Ministre de bien vouloir préciser dans quelle mesure la priorité joue en faveur des engagés volontaires, étant donné que, jusqu'à présent, la circulaire qui en faisait état n'était pas très claire en ce qui concerne la priorité pour les combattants; cela suscitait, d'autre part, une confusion pour les services intéressés lorsqu'il s'agissait de passer en priorité les dossiers des engagés volontaires.

La délégation a aussi demandé à M. le Ministre que des éclaircissements soient donnés sur ce point aux services ministériels chargés des naturalisations.

La délégation a demandé que les décrets des engagés volontaires et résistants paraissent dans le Journal Officiel portant les lettres « E. V. » ou « R », afin qu'une statistique puisse être établie sur le nombre des combattants étrangers naturalisés et que ces derniers soient exemptés de la visite médicale.

Enfin, la délégation a attiré l'attention de M. le Ministre sur l'article 81 du Code des Nationalités, concernant les incapables pour les naturalisés résistants et l'a prié de bien vouloir hâter la parution du décret abrogeant ces incapacités.

M. le Ministre a accueilli toutes ces demandes avec un large esprit de bienveillance et a donné l'assurance d'étudier sans tarder avec ses services, toutes les questions qui lui ont été soumises. Il a également promis de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux doléances présentées par la délégation au cours de cette audience.

## Liste de souscription pour le Foyer du Combattant Juif par notre Section de Lille

Szykman Maurice, 1.000; Rosenfeld Marc, 1.000; Podemski Hermann, 500; Hatfel Bernard, 1.000; Zins Max, 500; Chaffra Yves, 500; collecte, 1.400; collecte, 1.500; Salmica Sam, 500; Schenkel Elias, 500; Hornstein Wolf, 500; Calka Gustave, 500; Grybaum Jacques, 1.000; More Joseph, 500; Seitelbach Salomon, 1.000; Waisberg Marius, 1.000; Bochner, 1.000; collecte, 1.500; collecte, 700; Cytronowicz Jacques, 500; Danon Victor, 500; Rucker Chiel, 500; Zylberberg Maurice, 1.000; Rosencwajg, Charles, 1.000; Treister Julien, 500; Dubas Henri, 500; Bachner Mendel, 500; Mufzner Paul, 500; Zylberberg Leibus, 500; Epstein Maurice, 500; Hornstein Adolph, 500; Ponzack Juda, 500; Prochownik Samuel, 300; Feldmann Isaac, 500; Szykman Max, 300; Henikowsk Harry, 500; Ruck Salomon, 300; Stark Ephraïm, 200; Gintel David, 200; Salzberg Bernard, 300; Koifer, 300; Krepko, 100; Lachmann Zalma, 300; Englaer Israël, 300; Haffel, 200; Szufmann Szmul, 1.000; Korf François, 500; Lerner Chiel, 200; Gottsche Léopold, 100; Rapoport, 200; Zelmanovitch Bella, 300; Lévy, 100; De Taledo Victor, 100; Szekko Théo, 1.000; Grohar, 300; Jakubowski, 500; Rosenblatt Arso, 500; Will Jeanne, 100; Coffer Jacques, 1.000; Leser Léon, 200; Daniel, 300; Rosenblatt Joseph, 300; Duhart, 1.000; Fulop Louis, 20; Szczerczewski, 200; Alphonandri, 200; Grundmann Aron, 1.000; Swiercz Léon, 1.000; Tuchacz Max, 400; Libeckl Idel, 500; Negielkof David, 500; Kanareck Léon, 500; Laufer David, 500; Dreyman Moïse, 1.000; Rubin Israël, 500; Adamski Henri, 300; Koslowski, 200; Ruck, 500; Levin, 200; Rubin-Schraud Benjamin, 500; Wolf, 300; Eprussi, 500; Lakritz, 500; Kruger, 100; Marcel, 100; Ellenberg Simon, 500; Frydman, 100; Rozen, 300; Lichavski, 200; Swiercz Henri, 200; Meitzer, 100; Czerwook, 300.

## MANUFACTURE DE CHEMISES

SPECIALITE GARÇONNETS

"MICHEL"

55, Faubourg Saint-Martin

PARIS (X<sup>e</sup>)

## Fabien BARACHE

Assureur Conseil de la Fédération,

U.J.R.E., O.R.T., H.E.F.U.D.

U.E.V.C.J.

58, Av. Ed.-Vaillant - PANTIN

Tél. VILlette 09-48

Toutes assurances à toutes Compagnies aux meilleures conditions

Le Gérant : S. Hausberg.

Imp. S.I.P.N., 14, rue de Paradis Paris-X<sup>e</sup>



# פייער לעבע חנוכה-הבית פון אונזער נייעם לאקאל

באנד לכבוד די געפאלענע פראנט-קעמפער  
און פארטייאנען.

בערעאוישט און באך באגריסן אין נאמען  
פון די געוועזענע יודישע פראנט-קעמפער פון  
1918-1914.

טאכטאכטער, דירעקטאר פון יודישן ארץ  
בערלין-קאמיטעט אין אמעריקע ניט איבער 8  
גרוס פון די אמעריקאנער יודישע ארבעטער.  
א. יודון באגריסן אין נאמען פון „אוינא“.  
ער זאגט אז דאס דאזיקע הויז אין אונזער  
נאעמען דארף סימבאליזירן און ווייזן סתאמן  
אין די יודישע מאסן די אידוישן און איהעמאל  
פאר וועלכע די יודישע פראנט-קעמפער און  
ווידערשטענדלעך האבן גענומען די ביסס אין  
דער האנט. דאס און דער אמאקאמפראמיס-  
לאזער סאמא קעגן פאשיזם, רעאקציע, פאר  
פרייהייט, דעמאקראטיע און פראגראם.  
אין נאמען פון דער פערעראציע באגריסן  
דעם פארבאנד די בלאזשקא.

אפשטעלנדיק זיך אויף דער דאל פון די  
יודישע קאמבאטאנטן אין קאמף קעגן פאשיזם,  
דערמאנט זיך אז דער יודישער קאמף איז נאך  
נישט געענדיקט. מיר דארפן אים פארזעצן ביז  
דער ענטזעלעכער באפרייטונג פון יודישן פאלק.

ה' פאפערניק אין נאמען פון די קאמפאר  
טירטע שטעלע זי דאס וועגן דער געמיינשאפט  
קייט פון די אונטערעסן וואס פארבינדן די 2  
קאטעגאריעס מענטשן וואס האבן אטייטלן  
געלייט פון קריג.

ה' שחאנער שליסט דעם באקאנטע דאנקנדיק  
אלע אנטווענדע עפט.

אלע אנטווענדע, צווישן וועלכע זענען האנט  
געקענט באמערקן די פארשיידענע פון אונז,  
אינטערסירנדיקאלע קאמיטעט, פארבאנד פון די  
יודישע געזעלשאפט, ארבעטער-רינג, ארבע-  
טער-היים, יודישע קינסטלער, פארבאנד פון די  
די יודישע מארשאנעס און פארשיידענע פון א  
נאנצע רייזע סאסיעטעס האבן אויסגעדיקט  
זייער אנטווענדע פאר די אויפטוען פון די  
יודישע פראנט-קעמפער און זיי צוגעזאגט  
מיטגעהעלפן אין זייערע ווייטערדיקע אויפ-  
באך.

פרייטיק, דעם 30טן מאי האט דער פאר-  
באנד פון די יודישע פראנט-קעמפער איינגע-  
קאנטן אן אויפנאמע פאר דער יודישער פאר-  
טע סע אין פארשטייער פון יודישע ארגאניזאציעס  
פון פארן לכבוד דער דערעפערונג פון זייער  
אייגענעם לאקאל.

אויב בלום, גענעראל-סעקרעטאר, שטעלט  
זיך אפ אויף דער דאל וואס עס דארפן שפילן  
די געוועזענע יודישע פראנט-קעמפער אין קאמף  
קעגן אנטזעלעכע און פאשיזם און זייער  
פליכט זיך צו באטייליקן אין דעמאקראטישן  
פראנט פאר א געזעסן און לאנגזענדיקן  
שלוס.

ער ניט אויך איבער אין קורצע שטריכן וועגן  
קאמפוטע וואס ווערט פראיעקטירט פון פאר-



פארטיי פון די יודישע פראנט-קעמפער

# דער קאמבאטאנטן-פארבאנד שרייבט... דער מיניסטער ענטפערט

אויף אונזערע ווענדונגען צום מיניסטער פון געוועזענע פראנט-קעמפער  
וועגן פארשידענע פראגן ווי נאטוראליזאציעס און א.א.וו.  
האבן מיר באקומען פאלענדיקע בריוו:

קאמבאטאנטן, האבן איך דעם כבוד איך מיט-  
צוטיילן אז דער מיניסטער פאר יענענדיקע  
און באפעלקערונג צו וועמען איך האב ארבע-  
טירט די דערמאנטע ווענדונג, האט מיר אי-  
בערענעבן פאלענדיקע תשובה:  
„איך אינפארמיר אייך אז די נאטוראליזא-  
ציע-ביטעס פון די געוועזענע קאמבאטאנטן  
און פרייוויליק אנטזעלעכע ווערן פון ביזנעס  
ווערן באטראכט מיט א גוטווליקער אויפ-  
מערקזאמקייט.“

„אויב אין די באדינגונגען זענען געווען  
קאנדידאטן געווארן אפגעלייגט אלס נישט  
אטייטלירטע, אדער ווייניק אטייטלירטע, אין  
מנהתם, וויל אין זייער דאסיע האבן זיך  
ארויסגעוויזן געוויסע צווייבלאכער באהויב-  
זאנען — נישט עקסאמט אויף זייער לאזלייזע  
— וועגן זייער פאקטוישן אריינזאקסן אין אונ-  
זער פאלקס-לעבן. אומאפהענגיק פון יעטוערער  
שוועריקייט פון אויסדריקן זיך אין פראנצוי-  
זיש.“

„אחוץ דעם זעט זיך נישט אויס פאר נוצלעך  
זיי צו באפרייען פון דער מעדיקאלער ווייזע  
אין צוזאמענזאגן מיט דער נאטוראליזאציע.  
די קאמפאטע אדער ארבעטס-אויספאקטיוו  
פון וועלכער זיי קענען זיין געטראפן אין מאך-  
מענט פון באלייגן די ביטע הארף גארנישט הא-  
בען קיין פארבונדן מיט דעם דינסט וואס  
זיי האבן אדורכגעמאכט אונטער אונזערע פ-  
ענע.“

געבט צו א. א. וו.  
דער געהילף-דירעקטאר פון קאבינעט  
ז ש א ו ו ע ר ד י ו  
פארטיי דעם 19-טן מאי 1947.

„מיניסטער פאר געוועזענע קאמבאטאנטן  
און קריגס-פריינדלעך.“  
ה' גענעראל-סעקרעטאר,

אלס ענטפער אויף אייער בריוו פון 25-טן  
מערץ 1947 אין וועלכן איך וויינטשט צו בא-  
קומען די נאך פון פרייוויליקע אנטזעלעכע  
אויסלענדער פאר דער עיט פון קריג 39-45,  
האט איך דעם כבוד אייך צווייטן צו געבן אז  
דער קריגס-מיניסטער, צו וועמען איך האב  
מיך געווענדעט וועגן דעם ענין האט מיר צוגע-  
שיקט פאלענדיקע תשובה: „איך האב פרא-  
אדענט נאכצוהויבן — אין די מיר אונטערלייגט-  
דיקע אטמן — כדי צו באקומען די נויטיקע  
אינפארמאציעס, איך וועל זוכער נישט פאר-  
פעלן איך איבערצושיקן די רעזולטאטן ווען  
זיי וועלן נאך זיין אין מיין באזיך.“

ווען דער קריגס-מיניסטער וועט מיר אל-  
זא איבערשיקן זיינע אינפארמאציעס וועל איך  
זיי אייך תיכף איבערגעבן.  
הער פרויערענט,

אלס ענטפער אויף מיין ווענדונג פון  
22-טן מאי 1947 סבוח האט פארשטעלען  
די נאטוראליזאציע פון די יודישע געוועזענע

**In memoriam**

Une décision a été prise d'éditer un ouvrage qui contiendrait une documentation abondante concernant le nombre de Juifs engagés, leur participation sur les divers champs de bataille et dans la Résistance, ainsi que le nombre de morts. Cet ouvrage doit, en somme, retracer le rôle des Juifs au cours de la dernière guerre, leurs actions d'éclat, leur loyauté, leur courage et leurs sacrifices pour la cause de la liberté, qui font honneur au peuple juif.

Il est évident que c'est là un travail de longue haleine qui ne saurait être l'œuvre de quelques spécialistes. Un travail collectif est indispensable et la collaboration du plus grand nombre de camarades est nécessaire afin que l'édition projetée puisse être le plus complète possible.

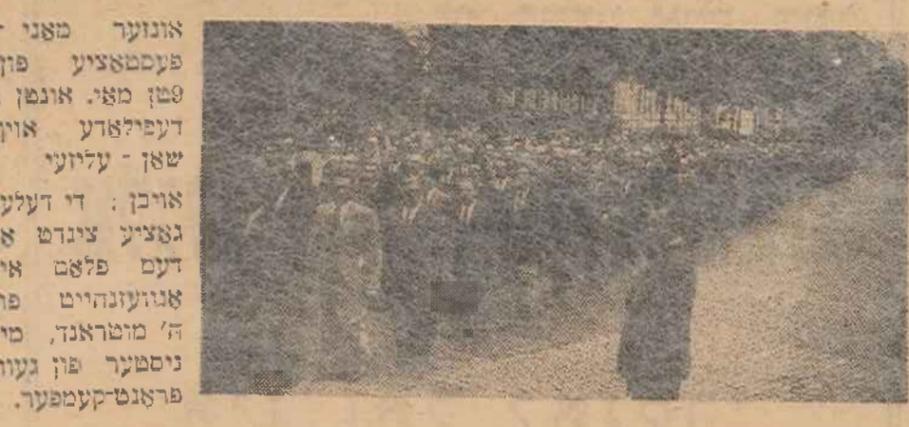
**Maintien du régime des délégations de solde et des allocations militaires jusqu'au 30 Juin 1947**

Suite à circulaire 036 CS et 037 CS

Les circulaires ci-dessus rappelées attireront votre attention sur la date prévue pour la cessation des paiements effectués au titre de délégation de solde ou de traitement, et au titre des allocations militaires (aux ayants cause de décédés ou disparus) et prescrivent l'attribution d'avances sur pension aux intéressés à partir du 1er avril 1947.

Toutefois, l'article 10 de la loi de Finances n° 45-579 du 30 mars 1947 (publiée au J.O. du 31 mars 1947, pages 2939 et suivantes) proroge les dispositions antérieures à cet égard et maintient en vigueur jusqu'au 30 juin 1947 le régime des délégations de solde ou de traitement et des allocations militaires.

Il convient donc de reporter au 1er juillet 1947 l'attribution d'avances sur pension aux bénéficiaires de ce régime.



פארטיי פון די יודישע פראנט-קעמפער

# עם טאר נישט פארדריסן...

אין איינער מיר וועלן וואס האט ער זיך  
באזארגט און נישט באטראכטן זי קיין געסאר  
פון יענער זייט אין נישטא. צוועהערט זיך צו  
עס איז קיין טומל און פארדעקטע באווער  
גונג פון זייט פון שווא נישט פאראן, און אז  
ער איז זיכער געווען, עס איז אלץ אין ארדענונג  
וועלן מיר ביזנעס אין טיפער פונקטעריש גע-  
נומען קריכן אין שטעפל.

מיט גרויס שוועריקייטן זענען מיר אָנגעק-  
מען אין שטעפל און ווי נאך מיר האבן אין  
דער מיר אָנגעקלאפט אין דער קאפיטאן ארויס-  
געלאפן. דאס זייט איך? נישט, שטעפל, שטעפל,  
מיר זענען אַרומגעדינגלט. ראטעוועט זיך ווער  
עס קען קומט אלע מיט מיר. אפער אין דער  
פינעטעריש העט זיך אינאיינעם צו דער  
טעווען ווי עס איז דורכגיין.

אין דער קאפיטאן האט מירן פערזשאנע גע-  
פרעגט וואס וועט זיין מיט די אלע יאָג ווי-  
נען דארטן געבליבן ליגן אין די טראַנשיינען?  
— פארפאלן, איינע איז שוין צו שפעט, עס  
איז זיכער אז דער שווא איז שוין דארטן.  
שטעפל געזאגט, און מיר האבן זיך אַ דאָס  
דער פינעטעריש לירענדיקן. געראטעוועט  
זיך און איך האב זיך געטראָט, ווי וואָלט  
איך געווען יעצט, ווען איך קאן ערד גראָבן.  
געזאגט אָדער דעהרעטע און פון דעמאָסט  
אז האט מיר שוין קינסלעך גאָנדישט מיר  
פארדראָסן.

דויער טראַנשיינע וואָרעס אז עס וועט ווערן  
פינעטער, האָט ער געזאָגט, וועט אונזער ארטי-  
לערע אויפֿהערן צו שוין, און דאָן וועט געווען  
דעם שוואַס אַרטילעריע אונטער ענטפערן.

כּלייך שנעל האָבן אלע געזאָגט אויסטיילן זיין  
באָפעל. כּמעט אלע פון מיר קאָמפּאָניע זע-  
נען באַשטאַנען פון פּויעריס, אַרדרייבֿער  
און אויפֿער עס איז נאָך גוט פינעטער געוואָרן  
איז שוין יעדער פון זיי געלעגן אין טראַנשיינע  
הויז מיר.

וויפּיל איך האָב זיך נישט געטראַכט, אין  
ביי מיר גאר נישט אַרויס, און ווען מיין סא-  
פיטאן איז געטומען ווען צו זיין באַפעל איז  
אויסגעפּוּרשט געוואָרן, און האָט דערזען מיין  
גרויס, האָט ער געזאָגט שוויצען, פּער וועמען  
האָט איך דאָס געמאַכט, פּער זיך אַדער פּער  
א האָט? באַן פּי, מען וועט דאָס איין היינט  
ביינאַכט צערויפּן אויף שטימלעך זייער ארטי-  
לערע.

— מיין קאפיטאן, — האָב איך געזענטפּערט  
— איך וויל נישט שטאַרבן פונקט זיי אלע,  
אָבער טיפּער גראָבן האָט מיר נישט געלייגטן.  
— יאָן פּי, — האָט ער מיר געזענטפּערט.  
נאַכאַמאָל און איז שנעל אַוועק אין שטעפל צו  
זיך אין פּ. צו און אין אַ וויילע אַרום איז  
צו מיר צו מיין טראַנשיינע און האָט מיר גע-  
נומען פּויעריס: זיינע נישט, עקסאָן, איך  
האָב אייך קיין גרויס זיך נישט געמאַכט, קום  
מיט מיר, איך וועל זען וואָס עס מיט זיך נישט  
אין שטעפל ביים קאפיטאן.

גראָבן טראַנשיינען איז מיר צלעמאָל געווען  
שווער אפּשער צוליב דעם וואָס איך בין אַן  
ענט שטאַנדישער עלעמנט און פון אלעמאָל  
איז מיר זייער שווער ערדאַרבעט. כאָטש דאָס  
האָט מיר שטאַרע שטענדיק פאַרדראָבן, בין  
דער נאַכט פון מאי 1940.

און אָט וואָס עס איז געשען!

אונזער דענימענט, אַ פאַרמאַגערטער, און  
מיט גרויסע פּאַרלויסן האָט אפּגעפּוּרשט ביי  
דעם שטעפל איס, וווּ מיר האָבן געוואָרעט  
זיך אפּשטעלן און פאַרנעמען די ערשטע ליי-  
ניש ווי גרויס איז געווען אונזער פּרייר אַן  
כּשעת מיר זענען אָנגעקומען אין דעם שטעפל  
האָבן מיר געפונען אַ גרויסע עאַל אַרטילעריע  
נאָך דאָס מאָל, האָבן מיר אַלע געטראַכט, וועלן  
מיר שוין ווייטער נישט גיין, דאָ וועט זיך אונז  
געווען איינגעבן אָפּהאַלטן דעם שוואַ און אויך  
וועמען נאָמט פאַר די געפּאַלענע חברים, און  
וויקלעך, אין אַ העלבע שעה נאַכערע ווי מיר  
האָבן פּערנעמען אַנוועק פּויעריעס.

אין אַוונט האָט אונזער פּויעריע געעפּנט  
אַ שרעקלעכן פּויער, און אונזער הערער האָ-  
בען געשפּרינגען פון פּויער, ווען מיר האָבן  
געטראַכט וועגן די פאַרלויסן, וואָס אונזער  
אַרטילעריע טאַכט אַן ביים שוואַ, און אונזער  
די קלאַנגען און דינערן פון אונזער אַרטילע-  
ריע האָט מיין קאפיטאן, ווי נאָך עס איז גע-  
וואָרן פינעטערליעך, אונז געגעבן אַ באַפעל פּו-  
יערע פון אונז כל זמן עס איז נאָך נישט  
שטאַרע פינעטער זיך אויסצורייבן און אינאיינ-  
זייער.

**דער ערשטער יודישער  
מאַרשאַן דע סולער  
Maison MAX**

47, r. du Rendez-Vous, Paris-XII  
Métro: Nation, Picpus.

גרויסער אויטוואָל פון  
טאַפּעטן  
לינאלעאום טואַל סירע

№ 2 Juin 1947

# NOTRE VOLONTE

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945

NUMERO 3

18, RUE DES MESSAGERIES - PARIS-X\* - Tél.: PRO. 44.69

1947  
DECEMBRE 1947

## VIVE L'ETAT JUIF EN PALESTINE

F. CHRAGER

## NOTRE ORGANISATION et ses tâches

La décision qu'a prise l'O.N.U. de créer un Etat juif en Palestine a provoqué une grande joie parmi les Juifs du monde entier.

Ainsi ont été reconnus non seulement les droits des 700.000 Juifs d'Eretz Israël et ceux des camps d'Allemagne à s'établir dans le pays de leur choix, mais aussi les aspirations du peuple juif à une vie nationale.

Ainsi ont été consacrés les droits de notre peuple à créer l'Etat juif en Palestine d'où il a été chassé il y a 2.000 ans en perdant sa souveraineté et son indépendance.

\*\*\*

Le peuple juif a subi, au cours de la dernière guerre, les plus cruelles et les plus lourdes pertes, 6 millions de nos frères ont été anéantis. Sur tous les champs de bataille, contre l'hit-

lérisme, les soldats juifs, les partisans juifs, les combattants du ghetto se sont battus avec héroïsme et se sont placés courageusement aux côtés de tous ceux qui luttaient pour les droits de l'homme, pour la liberté des peuples, pour la démocratie.

Nous resterons fidèles à la mémoire de nos héros et de nos morts en exigeant l'anéantissement à tout jamais des traces du fascisme et de l'antisémitisme, en demandant que soit donnée aux Juifs la possibilité de vivre libres et de réaliser leurs aspirations nationales.

Notre peuple vouera une éternelle reconnaissance à ses grands amis qui, par une juste décision qui a réjoui nos cœurs, ont contribué à nous donner réparation pour tant de larmes et de sang versé.

\*\*\*

Nous savons que la route de notre peuple sera encore dure et semée d'obstacles. Dans les pays où nous vivons et en Palestine même, trop de dangers nous menacent. L'antisémitisme et la réaction n'ont pas désarmé.

C'est pourquoi nous devons plus que jamais lier notre sort aux forces de démocratie et de progrès.

Nous devons forger l'unité de tous les Juifs qui aspirent à la liberté, à la paix, à un avenir radieux.

Nous, anciens combattants juifs de France qui volontairement sommes partis nous battre pour la France démocratique, contre l'ennemi mortel de l'humanité, nous avons toujours eu le sentiment que nous combattons pour une grande et noble cause, pour un monde meilleur, et que nous donnions notre sang pour que le peuple juif puisse

vivre libre et pour que ses droits historiques soient assurés.

PAR G. KCENIG

C'est avec joie que nous avons accueilli la décision historique

de l'O.N.U. Nous envoyons à cette occasion notre salut chaleureux à nos frères de Palestine et tout particulièrement à nos camarades anciens combattants.

Vive l'Etat juif indépendant et démocratique en Palestine !  
Vive le peuple juif !

## Contre la propagande antisémite les Anciens Combattants Juifs protestent

L'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945 proteste énergiquement contre les articles d'une certaine presse qui tendent à dresser l'opinion publique contre les Juifs et à créer une atmosphère d'agitation antisémite dans le pays.

Les Anciens Combattants Juifs se sont engagés en 1939 pour combattre pour la France démocratique, pour la liberté, contre Hitler.

On ne saurait admettre que les principes pour lesquels tant d'hommes ont combattu, soient maintenant remis en question par une campagne de dénigrement, de calomnie et de haine.

Ils appellent solennellement l'opinion publique, ainsi que l'ensemble de leur camarades, — anciens combattants auxquels ils étaient unis face à l'ennemi pendant de longues années, contre la xénophobie et le racisme, — mortels à la cause de la liberté, de la paix et de la France.

## LE GÉNÉRAL LECLERC N'EST PLUS



L'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs s'associe au deuil national à l'occasion de la disparition prématurée du grand soldat et artisan de la Libération Nationale, le général Leclerc.

## Notre Union devient Association Française

A notre dernière assemblée générale nous avons pris la décision de transformer notre organisation en association française.

Depuis deux ans, le nombre de nos adhérents ayant obtenu la nationalité française n'a cessé de croître.

Nous avons actuellement plus de 75 % de nos adhérents qui sont Français.

Il était donc tout à fait naturel que cette transformation s'effectue.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos membres que la décision prise est en voie de réalisation et que d'ici peu l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs sera une organisation française.

Cette transformation, ainsi que notre admission par l'intermédiaire de l'U.G.E.V.R.E. au sein de l'U.F.A.G., nous permettra de resserrer encore plus les relations fraternelles avec nos camarades anciens combattants de ce pays et tous ensemble, comme hier sur les champs de bataille, nous œuvrerons pour la paix, pour la liberté et pour la France.

saient et pensent encore que rôle de l'Union des anciens engagés et combattants juifs se limite à l'obtention de la naturalisation ou de la carte de commerçant, d'artisan, etc., pour nos camarades qui ne sont pas encore naturalisés.

Or, la récente recrudescence de la campagne antisémite qu'il ne faut pas exagérer, ni no plus sous-estimer, vient constamment nous rappeler la réalité : les traces qu'ont laissées quatre années d'occupation allemande n'ont pas encore disparu et il convient de ne pas relâcher notre vigilance.

C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, des tâches extrêmement importantes se posent pour nous. La plus importante de toutes est la lutte contre l'antisémitisme.

au peuple de France ce que nous avons fait pour la France, notre sacrifice. Hélas, la défaite de juin 1940, ainsi que les années d'occupation allemande qui l'ont suivie, n'ont pas permis de le faire plus tôt.

Nous avons bien essayé de faire quelque chose depuis la Libération, mais cela n'était pas suffisant, il est temps, par conséquent, de combler cette lacune.

Il faut alerter tous nos adhérents, que chacun se dise : aujourd'hui plus qu'hier il faut que notre Union existe, il faut qu'elle ait les moyens nécessaires à son activité, afin de combattre l'antisémitisme.

Ne nous laissons pas, ce travail ne se fera pas en une seule fois et ne sera pas achevé du jour au lendemain. Dans la mesure où notre organisation sera grande et forte, dans la mesure où nous participerons à la vie des organisations d'anciens combattants de ce pays, dans la mesure où nous serons présents à toutes les manifestations publiques et où, par cette présence nous rappellerons et nos sacrifices et notre volonté de défendre nos droits, nous aurons rempli notre devoir vis-à-vis de nous-mêmes et des masses juives en général.

Il faut, par conséquent, que tout engagé volontaire juif rejoigne notre organisation s'il ne l'a pas encore fait; il faut que ceux qui y adhèrent, s'acquittent de leurs devoirs et collaborent plus activement avec nous, afin que notre Union des Anciens Engagés Volontaires et Combattants Juifs de 1939-1945, en collaboration avec les autres groupements d'engagés volontaires étrangers, puisse assurer et nos droits et notre défense.

Tous au Palais d'Orsay, le 27 Décembre

# Notre Campagne pour le Monument

par N. SZTERN

Sous le nom de « Monument Commémoratif », on a l'habitude de désigner toute œuvre de sculpture ou d'architecture ayant pour but de perpétuer le souvenir d'un événement important de la vie d'un peuple, ou d'une personnalité célèbre et parfois les deux ensemble. En réalité, inscriptions, bas-relief, statues, quelle que soit leur importance, acquièrent le caractère du monument commémoratif dès l'intention qui en a dicté la conception en dehors de tout mérite artistique.

Rien n'est plus naturel que ce dresser des pierres pour une commémoration durable. Aussi, constate-t-on cet usage chez les anciens peuples, chez les Egyptiens, chez les Assyriens et autres. Quant à nous, nous savons que chez les Juifs, l'usage d'ériger une stèle remonte aux temps les plus reculés. De nos jours, les monuments commémoratifs deviennent de plus en plus nombreux.

Notre Union a décidé de construire un monument destiné à maintenir vivant le grand événement de la participation des Juifs de France à la guerre de 1939-1945 contre la barbarie nazie, ainsi que de conserver intacte la mémoire de nos camarades morts au champ d'honneur ou en captivité derrière les barbelés.

Ce monument ne concerne pas uni-

quement les adhérents de notre Union, mais doit glorifier l'effort de guerre des combattants juifs de France; nous avons donc convoqué à la fin de l'année dernière une réunion des représentants de toutes les institutions juives, du Consistoire jusqu'à l'U.J.R.E., pour donner aux délégués des éclaircissements sur nos projets et leur demander leur avis.

L'idée de ce monument fut chaleureusement accueillie par tous les assistants. Ils nous ont promis l'aide morale et matérielle nécessaire. Fort de notre volonté et de l'appui de l'opinion juive en France, nous avons ouvert un concours en liaison avec l'Union des artistes-peintres et sculpteurs juifs pour le projet de notre monument. Le jury se réunira prochainement pour adopter la maquette qui conviendrait le mieux à l'expression de notre idée.

Pour ériger ce monument qui honorerait notre Union et le judaïsme français, des fonds importants nous sont nécessaires et c'est dans ce but que nous avons lancé une campagne de souscription.

Nous espérons que les Juifs de France sauront apprécier cette action et nous aideront dans l'accomplissement de notre tâche. Quant à nos camarades, aujourd'hui comme toujours, ils répondront présent.

## Nos Camarades à l'honneur

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui les citations dont trois de nos camarades du comité viennent d'être l'objet. Nous leur adressons à cette occasion les plus vives félicitations.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil cite :

**A L'ORDRE DU REGIMENT**  
FAJNZYLBER JACQUES (F.F.I.)

« Résistant courageux entré au maquis en janvier 1944, a toujours été volontaire pour les missions dangereuses. »

« Affecté pour les tâches particulièrement difficiles au groupe chirurgical mobile, il soigna les blessés avec un dévouement sans bornes. »

« A bien mérité de la Résistance. » Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil cite :

**A L'ORDRE DU REGIMENT**  
HAUSBERG SERGE (F.F.I.)

« Prisonnier libéré affecté en

qualité d'interprète, à l'infirmerie du fort de Queulin (près Metz), a organisé les évasions de nombreux soldats français. »

« Par son attitude courageuse a permis de faire libérer dans les plus brefs délais plusieurs dizaines de soldats. »

« A bien mérité de la France. » Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Le ministre de la Guerre Paul Coste-Floret cite :

**A L'ORDRE DE LA DIVISION**  
Appel SZAJA, caporal, C.A. du 2<sup>e</sup> R.M.V.E.

« Fonctionnaire chef de groupe, blessé au petit jour le 5 juin 1940 à Misery (Somme), est demeuré à son poste de combat, démontant sous un violent bombardement une de ses mitrailleuses enrayées, et remplaçant son chef de section, lui-même blessé, jusqu'au moment où, en fin de matinée, il dut être évacué. »

« Le présent ordre comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile d'argent. »

## Deux importantes Assemblées d'Information

Afin de permettre à tous nos camarades d'être renseignés sur l'activité de notre Union, le Comité a décidé d'organiser des assemblées d'information par quartiers.

C'est ainsi que les deux premières réunions auront lieu :

Le mardi 16 décembre, à

20 h. 30, à la salle Lanery, 10, rue Lanery.

Le mardi 23 décembre, à 20 h. 30, 120, boulevard de Belleville.

Tous nos adhérents, ainsi que les anciens combattants juifs ne faisant pas encore partie de notre famille, sont cordialement invités.

# Cérémonie Solennelle au Cimetière de Bagneux

Le 12 octobre dernier, une grande cérémonie se déroula au cimetière de Bagneux à l'occasion du retour et de l'inhumation dans le caveau de l'Union du corps d'un soldat juif, Wajnstock Jankel ramené du champ d'honneur.



Nos camarades montent la garde devant le cercueil du soldat Wajnstock.

A cette cérémonie qui a rassemblé une foule nombreuse, de personnalités françaises et étrangères représentant les autorités publiques et des organisations d'anciens combattants, sont venues exprimer l'hommage du pays envers les anciens combattants juifs.



Drapeaux en fête, le cortège défile dans le cimetière de Bagneux.

## LE COIN DE L'U.G.E.V.R.E.

### L'U. G. E. V. R. E.

#### admise à l'U. F. A. C.

### Résolution du Bureau Exécutif de l'U.G.E.V.R.E.

#### contre la campagne xénophobe et antisémite

C'est avec joie et fierté que nous avons appris que l'U.G.E.V.R.E. était admise à l'Union Française des Anciens Combattants.

Voici la lettre que M. de Barral, secrétaire de l'U.F.A.C., a adressée à cette occasion au président de l'U.G.E.V.R.E. :

Paris, le 17-10-1947.

Monsieur le Président et cher camarade,

Je suis heureux de vous faire connaître que notre Conseil d'Administration, au cours de sa séance du 26 octobre courant, a accueilli, à l'unanimité, favorablement la demande d'admission de votre Groupement à l'U.F.A.C.

Au nom du Bureau et en mon nom

personnel, je vous adresse nos souhaits de fraternelle bienvenue.

Désormais tous les documents concernant l'activité de notre Union vous seront régulièrement adressés.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher camarade, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général,

M. DE BARRAL.

La décision de l'U.F.A.C. exprime la sollicitude fraternelle des combattants français à l'égard des Anciens combattants étrangers. Notre admission à l'U.F.A.C. permettra de resserrer les liens qui nous ont unis sur les champs de bataille et dans la lutte contre l'envahisseur avec les combattants français et de marcher ensemble vers de grandes réalisations dans l'intérêt de tous les combattants.

Le bureau exécutif de l'U.G.E.V.R.E. élève, au nom de l'ensemble des Engagés Volontaires et Résistants Etrangers, la plus vive protestation contre la campagne d'excitation xénophobe, raciste et antisémite, déclenchée par certains journaux.

Mémo avant la guerre par les ennemis de la Liberté et de la France, poussée à son paroxysme par les occupants nazis et leurs émules dans ce pays, elle a servi à semer la discorde, à détourner la haine du peuple de ses véritables ennemis, à livrer la France aux envahisseurs et des dizaines de milliers de ses habitants aux camps de concentration et aux fours crématoires.

Les immigrés ont rempli dignement leur devoir patriotique. Près de 100.000 se sont engagés en 1939. Plus de 25.000 ont été faits prisonniers. Au moment de la Libération, ils se trouvaient à 40.000 dans les rangs des F.F.I. Pendant toute la période de la guerre 1939, les immigrés ont partagé le sort des Combattants Français.

Partout, ils ont fait preuve d'un dévouement et d'un esprit de sacrifice à la cause de la liberté et de l'indépendance de la France. Les meilleurs fils de l'immigration ont payé de leur vie leur amour pour la Patrie adoptive.

Les Combattants étrangers s'indignent de voir, trois ans après la Libération, le patriotisme et le sacrifice suprême des siens, bafoués par certains.

Les Combattants étrangers savent que les excitations à la haine n'expriment nullement les sentiments du peuple français, généreux et accueillant. Au cours des dures épreuves que le pays a traversées, il a appris à mieux connaître ses compagnons de combat et de travail immigrés. Il ne prêterait pas l'oreille à une propagande nuisible au renom de la France, à ses intérêts nationaux qui exigent l'entente et l'effort communs de tous, sans distinction d'origine, de race et de croyance. Il sait que la campagne xénophobe est, comme toujours, le prélude d'une attaque contre ses propres libertés.

Les Combattants étrangers ont la ferme conviction que cette œuvre de discorde trouvera une riposte énergique de la part de tous les Français dignes de ce nom. Les Français attachés à la Liberté et à la Fraternité ne permettront pas que l'on sape l'entente entre l'immigration et le peuple français, entente forgée par le sang et les sacrifices communs au service de la France et de la Liberté.

Le Bureau Exécutif de l'U.G.E.V.R.E.

## Résolution adoptée par le Conseil National de l'U.G.E.V.R.E. le 22 Novembre 1947

Le Conseil National des Groupements des Engagés Volontaires, Résistants Etrangers, réuni le 22 novembre 1947 à Paris, après avoir examiné les problèmes à l'ordre du jour :

Ratifie l'activité déployée par le Bureau Exécutif depuis le Congrès National de février pour la réalisation des tâches qui ont été fixées.

Constata avec satisfaction que l'U.G.E.V.R.E., groupant dans son sein la majorité des organisations et Amicales des Combattants et affiliée à l'U.F.A.C., est actuellement l'unique organisation reconnue par plusieurs dizaines de milliers d'Engagés Volontaires et Résistants Etrangers, ainsi que le seul porte-parole autorisé pour agir en leur nom.

Insiste sur la nécessité de renforcer l'unité par l'adhésion de nouvelles résistants encore en dehors et d'unir leurs efforts à ceux de l'U.G.E.V.R.E. dans l'intérêt commun et appelle tous les Combattants et Résistants Etrangers à adhérer à leurs organisations respectives.

Considérant que le fondement d'une véritable démocratie veut que ne soient jamais oubliés ceux qui ont tout risqué ou donné pour le salut de leur patrie adoptive, mandate le Bureau Exécutif de poursuivre son action en vue de l'obtention des revendications inscrites dans son cahier de doléances élaboré par le Congrès National, particulièrement en ce qui concerne les pensions, les dommages de guerre et la carte de combattant.

Engage l'U.G.E.V.R.E. à mener une action

vigoureuse contre les menées xénophobes, racistes et antisémites qui menacent l'entente soudée par les sacrifices communs entre hommes de toutes origines vivant en France.

Appelle les Engagés Volontaires et Résistants Etrangers à défendre aux côtés de leurs frères, anciens combattants français, la paix et la démocratie française.

Le Conseil National fait confiance au Bureau Exécutif pour continuer la réalisation des tâches fixées et se sépare au cri de « Vive la France ! ».

FOURRURES EN TOUS GENRES

**Maurice OKON**

ARTISAN

Réparations et transformations TRAVAIL SOIGNE

Métro : Montmartre

25, rue Bergère PARIS (9<sup>e</sup>)

Notre Union est particulièrement heureuse d'adresser ses félicitations à M. Vinciguera, président de l'U.G.E.V.R.E., qui vient d'être décoré de la Croix de Guerre.



# LA VIE DE NOS SECTIONS

# Ce que vous devez savoir

## ROANNE

PREMIER NOVEMBRE

La journée commémorative des morts tombés sur les champs de bataille s'est déroulée chez nous comme partout ailleurs avec ferveur. De nombreux camarades ont participé au défilé du matin et une couronne a été déposée dans la soirée par une délégation des Anciens Combattants Juifs.

LE 11 NOVEMBRE :

FETE DE LA VICTOIRE

Notre section a organisé une grande journée de collecte en faveur du monument commémoratif qui va être érigé à Paris au cimetière juif de Bagneux, en l'honneur des Anciens Combattants et Résistants Juifs tombés au cours de la guerre de 1939-1945.

Nous avons eu la grande joie d'avoir comme hôtes ce jour-là, notre président, le camarade Orfus, et notre secrétaire général, le camarade Isi Blum.

Au cours de cette journée bien remplie, nos camarades se sont dépensés avec zèle et enthousiasme.

Le matin, nos camarades et nos sympathisants ont participé, très nombreux derrière notre drapeau, au défilé de tous les groupements d'anciens combattants.

Ensuite, un vin d'honneur fut offert dans les appartements du camarade Joseph Kott, en présence de tous les membres du Co-

mité local. Après quelques paroles de bienvenue du président de la section, le docteur Grupper, nos camarades Orfus et Isi Blum, ont fait un exposé sur tous les problèmes vitaux touchant l'activité de notre Union.

Un déjeuner intime, en l'honneur de nos hôtes de Paris, préparé par Mme Olej, réunit les membres du bureau pendant quelques heures très agréables.

Le soir, un grand meeting groupa une partie importante de la population juive de Roanne dans le local du 25, rue Chassain-de-la-Plasse, où notre président et notre secrétaire général ont fait des exposés détaillés sur le rôle et l'activité de notre Union.

La réunion fut ouverte par notre président, le docteur Grupper, qui salua nos camarades de Paris, ainsi que les représentants de toutes les institutions juives de Roanne, venus témoigner leur solidarité et l'intérêt qu'ils portent à l'organisation des Anciens Combattants Juifs.

Les exposés de nos camarades firent une excellente impression sur les auditeurs qui partirent convaincus de l'importance de notre organisation et satisfaits de son activité et de son rôle.

D'ailleurs, l'appel de nos camarades eut un écho immédiat dans toute la population juive qui participa, avec sérieux et bonne volonté, à notre action, et une somme de 210.400 francs fut collectée pour le monument.

Nous profitons de l'occasion pour remercier toute la population juive de Roanne de sa générosité et de l'accueil chaleureux qu'elle a fait à nos camarades.

## LILLE

Récemment, la section de Lille a participé à diverses manifestations, dont la remise du drapeau de la section de Lens qui a donné lieu à une cérémonie très amicale.

C'est la première fois que notre section a participé activement à la cérémonie du 11 novembre. Le 10 novembre, à 22 h. 30, une délégation de 6 adhérents et le porte-drapeau a participé à la veillée d'honneur au monument aux morts. Ces 7 délégués ont monté la garde pendant 15 minutes dans un garde-à-vous impeccable.

Le 11 novembre nous avons assisté au défilé traditionnel et avons déposé une belle couronne au monument aux morts.

Le 14 décembre aura lieu l'inauguration de la plaque commémorative pour les Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs morts au champ d'honneur. A cette grande cérémonie assisteront les autorités officielles, les représentants des pays alliés, toutes les sections d'Anciens Combattants et Résistants de Lille, ainsi que des délégations du Comité de Paris et de toutes nos sections de province. C'est à la synagogue que se déroulera cette cérémonie dont voici le programme :

- 9 h. 45 Rassemblement.
- 10 h. 15 Introduction, inauguration.
- 11 h. Départ, Musique des Gardiens de la Paix et drapeaux en tête au monument aux morts pour y déposer une gerbe.
- 12 h. Apéritif offert à tous les adhérents au Restaurant York.
- 12 h 30 Dîner offert par la section de Lille aux délégués de notre organisation venant de Paris et de province au même restaurant.
- 21 h. Grand bal de nuit organisé par la section de Lille dans les Salons de Lille. Réception avec l'Orchestre de la Radio de Lille.

\* \* \*

J'attire l'attention de nos adhérents sur l'importance de la cérémonie du 14 décembre, à laquelle la présence de chacun est obligatoire. Je leur demande de bien vouloir faire de la propagande autour d'eux pour amener ce jour-là le plus de monde possible.

A ROSENBLATT.

## LENS

### Remise d'un drapeau à l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs

Dimanche après-midi a eu lieu, à Lens, avenue Raoul-Briquet, la remise par M. le capitaine de Kervenaol, secrétaire rapporteur au cabinet ministériel de la Guerre, d'un drapeau à l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, section de Lens.

Est M. Charles Wittemberg, héros de la Résistance, président de cette section, qui reçut les personnalités. Parmi celles-ci, on remarquait M. de Kervenaol; M. le docteur Schaffner, maire de Lens; MM. Verroust, représentant M. le préfet du Pas-de-Calais; Trognon et Delcourt, des A.C.; Drubbel, président des évadés de guerre; Borbez, président des anciens prisonniers de guerre; Manez, président des anciens marins; Auvil, vice-président des médaillés militaires; Joly, représentant les déportés; Derpman, des F.F.I.; Lembaraki, du G.A.D.I.; Delsigne et Blawart, représentant M. le commissaire, etc...

M. Wittemberg se déclara très ému des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de cette manifestation.

Dans le combat comme dans la clandestinité, dit-il, les Juifs ont montré leur amour de la France. Ils entendent encore la défendre contre tous les dangers qui peuvent la menacer. Le drapeau que nous sommes heureux de recevoir aujourd'hui sera pour nous le symbole du devoir jusqu'au sacrifice.

M. de Kervenaol remit alors le drapeau à M. Willy Szpiegor, de Lens, porte-drapeau de la section locale.

Il prononça une allocution de circonstance dans laquelle il rappela les souffrances des Juifs pendant la guerre, il loua l'esprit combattant de ceux qu'il a connus.

D'autres allocutions furent prononcées, notamment par M. le maire de Lens.

Puis un cortège se forma et se rendit au monument aux morts où, après les sonnettes réglementaires par la clique des sapeurs-pompiers, des gerbes de fleurs furent déposées.

Un vin d'honneur fut ensuite offert dans la salle de l'avenue Raoul-Briquet.

A cette cérémonie, notre Comité Central fut représenté par nos camarades du bureau Szeffer et Pons.

## MARSEILLE

Notre section de Marseille, qui avait cessé toute activité pendant une période assez longue, vient de se reconstituer en élisant son nouveau bureau provisoire, dont le secrétaire est le camarade Alexandre Weiss.

Le Comité Central souhaite au bureau, nouvellement élu un plein succès dans la réalisation de ses tâches.

Le Gérant : S. Hausberg.

Imp. S.I.P.N., 14, rue de Paradis Paris-X<sup>e</sup>

## METZ

La section de Metz, fondée en avril 1946, compte 81 membres. Naturalisations, cartes de commerçant, autorisation de séjour, patente, etc. : notre activité est importante.

Nous avons organisé, le 11 novembre 1947, une conférence à laquelle participaient deux délégués de Paris, M. Chagnier, président des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs de Paris, et M. Hausberg, secrétaire général de cette Union.

A cette manifestation, une quête pour le monument aux morts a rapporté 31.000 francs.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le 24 janvier prochain aura lieu, à Metz, le grand bal annuel de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs, section de Metz, à l'hôtel des Mines, et nous y invitons cordialement toutes les sections de France et le Comité Central de Paris.

A une date qui sera précisée ultérieurement, une plaque commémorative sera apposée à la synagogue de Metz.

Une réunion extraordinaire se tiendra à la fin du mois de janvier.

Le secrétaire général, M. RADOSZYCKI.

## 12<sup>e</sup> R.E.I.

Lundi 24 novembre, la section du 12<sup>e</sup> R.E.I. a procédé à l'inhumation solennelle du corps d'Ignace Schwarzborg, tombé au champ d'honneur en 1940 dans la région de Soissons. De nombreux camarades sont venus apporter un dernier hommage à l'un des leurs qui est tombé pour la France, pour la liberté et pour l'honneur de notre peuple.

Drapeaux de l'Union et de la section en tête, un nombreux cortège s'est rendu au cimetière où Herzkoritz, au nom de l'Union, et Weisberg, au nom de la section, ont prononcé d'éloquentes allocutions devant la tombe.

## 21<sup>e</sup> R.M.V.E.

Le 18 novembre, la section du 21<sup>e</sup> R.M.V.E. a inhumé solennellement, dans le caveau de l'Union au cimetière de Bagneux, le corps du camarade Poutermilch, prisonnier de guerre, qui fut tué d'une balle de mitrailleuse allemande le jour même de la libération de son camp en Allemagne. Un grand nombre de camarades, répondant à l'appel de leur section, sont venus accompagner à sa dernière demeure ce soldat tombé pour la liberté. Des allocutions furent prononcées, devant la tombe, par Wolman, au nom de l'Union, et par Salomon, au nom de la section du 21<sup>e</sup> R.M.V.E.

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 Juin dernier

Le 21 juin 1947 a eu lieu notre assemblée générale annuelle au cours de laquelle a été élu le nouveau Comité Central de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs.



Le bureau de l'assemblée générale.

Adressez vos fonds à notre compte courant des chèques postaux : Paris C. C. 565337 Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945 18, rue des Messageries PARIS-X<sup>e</sup>

## La Loi du 20 Mai sur les victimes civiles entre en vigueur

La loi du 20 mai 1946 a pour effet de remettre en vigueur, de modifier et d'étendre aux différentes catégories de victimes de la guerre 1939-1945, les dispositions de la loi du 24 juin 1919 modifiée par la loi du 28 juillet 1921, sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

Une instruction ministérielle du 31 mai 1947 en fixe les modalités d'application.

En vertu de cette loi, a droit à pension tout Français sans distinction d'âge ni de sexe ne pouvant prétendre à pension à titre militaire et qui par suite d'un fait de guerre aura reçu une blessure ou contracté une maladie.

Sont réputées causées par des faits de guerre :

— Les blessures, mortelles ou non, reçues au cours des opérations militaires, conduites par les armées alliées ou ennemies et qui ont été occasionnées par un fait précis dû à la proximité de l'ennemi.

— Celles résultant d'actes de violence commis par l'ennemi.

— Les blessures ou la mort provoquée, même après la fin des opérations militaires, par des explosions de projectiles, des éboulements ou tous autres accidents pouvant se rattacher aux événements de guerre par suite de l'état des lieux.

— Les infirmités ou le décès résultant de maladies contractées pendant la détention ou consécutives à des actes de violence commis par l'ennemi.

Lorsque la blessure ou la mort sont dues à une faute inexcusable de la part des victimes, elles ne donneront pas droit à indemnité.

D'une manière générale, les veuves, orphelins et ascendants de victimes civiles ont les mêmes droits que les ayants cause de victimes militaires.

Notons ceci de particulier que la pension de 60 % d'un mutilé civil n'ouvre pas droit à pension de réversion pour les ayants cause.

## Spoliés

Nous portons à la connaissance de nos camarades que par décret numéro 47.2105 du 29 octobre 1947 :

« Le délai fixé par l'article premier de l'arrêté du 16 avril 1945, pour la déclaration à l'Office des Biens et Intérêts privés de certaines catégories de biens enlevés par l'ennemi sur le territoire français, qui a été prorogé par l'arrêté du 18 août 1945, est de nouveau prorogé et expirera deux mois après la date de la publication du présent décret. « Ne seront pas recevables les déclarations déposées après cette date. »

## Médaille commémorative française 1939-1945

De nombreuses sections nous ayant posé des questions relatives à l'attribution de cette médaille, nous vous communiquons les renseignements essentiels desquels il ressort que les anciens prisonniers de guerre ont droit à cette décoration.

Il est créé à la date du 21 mai 1946, une médaille commémorative française de la guerre de 1939-45. Cette médaille est accordée à tous les militaires, marins, aviateurs affectés à des formations subordonnées, soit à une autorité française, soit à un gouvernement français en état de guerre, avec les nations de l'Axe, ou présents à bord des bâtiments armés par ces gouvernements et autorités.

Peuvent également obtenir la médaille commémorative les ressortissants français, citoyens ou non citoyens civils ou éventuellement militaires qui ont lutté contre les forces de l'Axe ou leurs représentants.

Il n'est pas délivré de diplômes pour ces décorations, les intéressés doivent pouvoir justifier de leur droit au port de ladite médaille par une pièce d'identité faisant ressortir leur titre, tel que : livret militaire, extrait de citation, lettre de félicitations, titres de pension, attestations, etc.

D'autre part, les ascendants n'ont droit à pension que si leur fils, au moment de la blessure ou de l'accident avait atteint l'âge de 10 ans.

Les orphelins de père et de mère par le fait de la guerre n'ont droit à majoration que par le fait qu'un seul de leurs auteurs.

La demande de pension des ayants droit et des ayants cause doit être adressée au :

Ministère des Anciens Combattants à M. le Directeur Départemental des Pensions.

## Rapatriés

TRANSFERT DU SERVICE CHARGE DES FORMALITES ADMINISTRATIVES ET DE LA REGULARISATION DE LA SITUATION DES RAPATRIÉS

Les formalités administratives des rapatriés, qui, à Paris, étaient affectées au Service du rapatriement, 11, rue Etienne-Marcel prolongée, se seront dorénavant au Service du fichier de l'état civil et des recherches, 16, rue d'Artois, à Paris (VIII<sup>e</sup>), métropolitain « Saint-Philippe-du-Roule ».

En particulier, les autorapatriés qui sont tenus de faire régulariser leur situation, devront se présenter au service indiqué.

## Port de Décorations

Décret du 23 septembre 1947 modifiant l'article 27 du décret du 1er avril 1933 portant règlement du service dans l'armée (1<sup>re</sup> partie : discipline générale).

Les décorations (sauf celles qui se portent régulièrement en sautoir) sont fixées sur le côté gauche de la poitrine, le haut du ruban à hauteur du deuxième bouton, dans l'ordre suivant, allant du milieu du corps vers l'extérieur :

- Légion d'honneur.
- Croix de la Libération.
- Médaille militaire.
- Croix de guerre 1914-1918.
- Croix de guerre 1939-1945.
- Médaille de la Résistance française.
- Croix du Combattant volontaire.
- Croix du Combattant (1914-1918).
- Médaille des évadés.
- Médaille de la reconnaissance française.
- Médaille de la Victoire.
- Décorations des ordres coloniaux.
- Médailles commémoratives.
- Décorations universitaires.
- Décorations du Mérite agricole.
- Médailles d'honneur conférées par le Gouvernement.
- Décorations étrangères (portées à la suite et à gauche des décorations françaises et sans ordre imposé).

## L'insigne spécial pour les pères mères, veuves et veufs des victimes de la guerre

«Morts pour la France»

A la suite des travaux de la Commission qui avait été chargée d'étudier cette question, le ministre des Anciens Combattants vient de passer commande à l'Administration des Monnaies et Médailles, d'une certaine quantité d'insignes du modèle fixé par le décret du 15 avril 1947.

Peuvent recevoir gratuitement l'insigne dont il s'agit la mère, le père, la veuve ou le veuf des « Morts pour la France » (Victimes militaires ou civiles) sans limitation à la guerre 1939-1945.

Les demandes doivent être déposées auprès des maires chargés de les examiner et de les transmettre.

Pièces à produire : une attestation de la qualité de père, mère, veuve (ou veuf) du militaire ou civil « Mort pour la France », un document pour justifier de l'apposition sur l'acte de décès ou sur le livret de famille de la mention « Mort pour la France ».

# אונזער ווירק

די יידישע פראנט-קעמפער  
טרעפן זיך אלע שבת, דעם  
27טן דעצעמבער אויפן נאכטי  
פאל פון פאלע דארטע

ארויסגעגעבן פון פארבאנד פון די יידישע פרייוויליקע און פראנט-קעמפער

אינו בלום

## דער פארבאנד דער פראצעס פאר וויכטיקע אויפגאבן פון קסאוויי וואלא

פון ה. ש. ל. פ. ע. ד.

אנטיסעמיטישע פילאזאפן, נישט דערהארגענע געלערנטע און פון קליינע פאליטיקער, וועלכע זענען נאך די יידן אלס שולדיקע אין זייערע אומפעקטיווען, אלס זעלען האט אים פאקע דער געפיקער יידן-האס דערפירט צו זיינע גרויסע פארברעכען.

מיט דעם איינעם אויג, וואס איז אים נאך געבליבן, זעט ער מיט גרויס פארדרום 89 פראצענט לעבנעגעליכע יידן אין פראנקרײך, פארשטייט זיך, אז דאס דערט ער זענען די אלט - פראנצויזישע יידן, וועגן די 120 טויזנט אויסלענדישע יידן, דעפארטירטע דורך אים און זיינס גלייבן, דערמאנט ער קיין ווארט נישט, פונקט ווי ער גערעכט נישט די טויזנט יעדן פון אונזערע ברידער, געפאלענע אויף די פראנט פון דייטשע קוילן. מיט צוויי אויגן האט ער געזען צו ווייניק און מיט איינעם זעט ער נאך אלץ צופיל.

פאר אונדז איז בכלל שווער צו פארשטיין פאר וואס אזא אנגעזעענע קריגס - פארברע- כער האט געהאט צו ווארפן ביז הוינט, ד. ה. דריי יאָר נאָך דער באַפֿרייונג, כדי געשעלמט צו ווערן פֿאַרן גערײַט. פֿינדאָסן אַוואָרד נעמט זיך זײַן געוואַקסענע דײַטשקײַט און זײַן אומדערהערטע חוצפּה.

דער פראצעס פון קסאוויי וואלא האט ווידעראמאל אויסגעוויקלט פאר דער עפנט- לעכקייט דעם גאנצן גרויל פון די לידן און פירן, וואס מיר האבן אדורכגעלעבט אין די פילגעמערע אקופאציע - יאָרן נישט נאָר מצד די נאציס- טישע בערדער, נאָר אויך פון די פראנצויזן- פארעמער, וואס האבן זיך געשטעלט אין דינסט פון שונא און געווארן די קנעכטישע דינער פון די בלוט - דייטשישע הימלער - באגדעס. קסאוויי וואלא איז א געזעענער, קאמבא- טאנט און א שוועדער קריגס - פארווידער כער, אַבער פֿאַרוואָס ער האָט געקעמפֿט ווייסן מיר שוין צו זום, און דאָס קען שוין ביי קיינעם נישט ארויספרופן דעם קלענסטן צווייפל.

אין יאר 1940, ווען איבער פראנקרײך מארשירט דער דייטשער שמויל, האט דער געוועזענער, קאמבאטאנט "און גרויכע" פארטראָס נישט געזאָגט קיין אַנדערע פֿאַר- לעגען ווי צו ווערן דער אַנטי-יידן קאמפֿט אין דער פֿאַרעמער - דערינגען פון ווייזן און ווען זײַן קרענלעכע אמביציע און רעאליזירט געוואָרן, האָט ער זײַן אומגעוויסע רשעות אויסגעגאָסן אויף אלס און זינג און זײַן ווילדער שגאת האָט ער נישט דערקענט אפילו זיינע געוועזענע געווער - פאמערדאן און מיט א פֿרעכער קאלטבלוטקייט אויך די יידישע פרייוויליקע און פראנט - קעמפער אין דינסט פון פראנקרײך, און די צענדליקער טויזנטער איבערגעגעבן אין די הענט פון די וועלט-מערד דער צו א זיכערן טויט.

זײַן תּמיד אין אַזעלכע פֿאַרזעכטן, האָט דער סאַסן - מײַדער געפונען זײַנע יידלעך, וואָס האָבן אױפֿגעוויזן ווער ווייס וואָס פֿאַר אַ מײַדער פֿאַר דער האָט זײַ זענען אַבער אין קײַן שום פֿאַל נישט בכוח צו פֿאַרשטעלן די חײַפֿע - קאַלאַבאָראַציע פֿון דעם אױסראַך- טונגס - פֿאַרזעכטן, דעם פֿאַראַנטוואָרטלעכן נומער אײַנעם טױט פֿון 120 טױזנט יידן פֿון פֿראַנקרײַך. מײַד האָבן דאָ פֿאַר זיך אַ פֿאַרברעכער קען דער מ ע נ ט ש ה י י ט און אַ שײַדקער פֿון פֿראַנקרײַך.

אויף אַלע פֿאַרזעכטן באַשטעמטן זיך, אַז יעדער פֿאַרעכער איז אַן אַנטיסעמיט און יעדער אַנטיסעמיט - אַ פֿאַרברעכער.

קסאוויי וואלא איז א פארברעכער, וועמען עס קומט די העכסטע שטרף.

— 0 —

איהער די צייטונג גייט אריין אין דרום, ווערן מיר געוויר, צו דער מאסן - מערדער קסאוויי וואלא איז פארארטיילט געווארן בלויז אויף 10 יאָר געפֿענגעניש.

קסאוויי וואלא האלט זיך פאר א "גרויסן" יידן-קענער. מיט זיינע קעמפערנישן וויל ער בא- רעכטיקן זיין פארביסענע שגאת צו יידן, אבער אין דער אמתן איז זיין פארברעכענע מוח אַנגעשטאַפֿט מיט פּוּסע טעאָריעס פון ביזנעס-אנטיסעמיטישע העצער.

### סהאנדאריעזער אורטייל!

דער פארבאנד פון די געוויידישע פראנט-קעמפער דריקט אויס זיין שארפטן פראצעס קעגן אורטייל פון קסאוויי וואלא, דער פאראנטווארט- לעכער פאר 120,000 אומגעקו- מענע יידישע קינדער, מענער און פרויען און וועלכער, אין געווארן באשטראפט מיט נישט מער ווי צען יאָר געפֿענ- געניש.

### ואל לעבן די אומאפהענגיקע דעמאקראטישע יידישע מדינה

דער פארבאנד פון די יידישע פרייוויליקע פראנט-קעמפער אין פראנקרײך באגרייבט פיערלעך דעם ישוב ביי דער געלעגנהייט ווען ארץ-ישראל ווערט אַגעקענט דורך דער וועלט אלס אומאפהענגיקע יידישע מדינה. דריקט אויס זיין דאָס אלע דעמאקראטישע מלוכות, וועלכע האָבן געשטימט פֿאַר דער יידישער מדינה, דעם ראַטנפֿאַרבאַנד פֿאַר איר גאָר באַזונדערע ענערגישער האַלטונג אין דער דאָזיקער פֿראַגע און אַמעריקע מיט פֿראַנקרײַך, וועמענס שטימען זענען געווען דעצידירנד פֿאַר דער שאַפֿונג פֿון דער יידישער מדינה.

דער פֿאַרבאַנד דריקט אויס זײַן האַפֿענונג אײַנעם זײַן פֿון דעמאָקראַטיע אין דער וועלט פֿון וועלכן עס איז אַפֿהענגיק די רעאליזירונג און אַנטי- וויקלונג פֿון דער יידישער מדינה ווי אויך דער קײַם פֿון יידישן פֿאַלק.

ביי דער געלעגנהײַט, שיקט איבער דער פֿאַרבאַנד זײַנע וואַרעמסטע גרונן דער יידישער בײַנאַדע און אַלע געוועזענע יידישע פֿראַנט-קעמפֿער אין דער וועלט, וועלכע האָבן מיט זײַער בלוט בײַגעשטייערט צום זײַן איבערן פֿאַרזײב.

## פיערלעכע צערעמאניע ביים פארטיילן קריגס-אויסצייכענונגען

פון פראנקרײך איינגעאָרדנט געוואָרן אין אַזאַ פֿאַרנעם לכּבֿוד פֿריױויליקע אױסלענדישע קאַמבאַטאַנטן, און פֿון נאָר אַ וויכטיקער בֿאַ- דײַטונג, נאָר באַזונדערס הײַנט, ווען עס פֿאַנגען זיך ווידער אָן די קסענאַפֿאַבישע הער- קאַמפֿאַניעס.

די 21 אױסלענדר, קאַמבאַטאַנטן און פֿאַר- מױאַנע, וועלכע האָבן באַקומען די עפֿנטלעכע אַנערקענונג פֿון דער רעגירונג פֿאַר זײַערע טאַטן קעגן שײַנא, שטעלט מיט זיך פֿאַר אַ סײַמבאָל פֿון דער באַטױליקונג פֿון די אײַנזע- וואַנדערטע אין פֿראַנקרײַך אין געמױנזאַמען קאַמפֿ.

די דאָזיקע מאַניפֿעסטאַציע איז אויך געווען אַ פֿאַרש און פֿנים דער "ענזאַס", דעם "מיר ד'האַרזונג" אין אַנדערע פֿאַרשײטליכע בלעט- קעך, וואָס פֿאַרזאַפֿן ווידער די לופֿט מיט קסענאַפֿאַבישע און אַנטיסעמיטישע רבֿילות.

פֿינקטלעך 8 אַ זײַנער באַווײַזט זיך אויפֿן פֿלאַץ דער גענעראַל דע ושוסיפֿפֿאַנטקאַראַל. דער אַרעסטער שפּילט אויף די מאַרשעלענע און דעם "שאַן דע פֿאַפֿאַר" און דער מיליטאַר- רײַשער כּײַר זײַנט דאָס פֿאַרטייאַנען-ליד. בײַ אַ נאָר פֿיערלעכער שטימונג גיט איר בער דער גענעראַל רעדן אײַנעם פֿערזענלעך די קײַגס - אױסצײכענונג.

צווישן די אױסגעצײכעטע אױסלענדרע פֿון וועלכע אַ גרויסע צאָל זענען געווען יידן, האָבן באַקומען דעם קריגס-קײַן צוויי חברים פֿון אױדער קאַמפֿענט: האַבסבאָרג און פֿיינזלבער. נאָך דער צערעמאָניע איז דער נאָנצער עולם אַרױס צום טרױמ-טױער, ווי די בערזאָ האָט "אױשווער" האָט אױסגעקלױנט אַ טראַג אױפֿן קבר פֿון אומבאַקאַנטן פֿאַלדאַט.

די האָזיקע אױפֿפֿאַזאַמטע מאַניפֿעסטאַציע, וועלכע איז צום ערשטן בלעך אין דער געשיכטע

שבת העם 22טן נאוועמבער אין אין ערן-הויף פון האַמעל דער - אױטוואַלד פֿאַרדעקומען אַ פֿיערלעכע צערעמאָניע אין צוואַנטצטאָג מיטן אױסצײכענען קריגס - אױסצײכענונגען פֿאַר 21 אױסלענדרע, וואָס האָבן זיך אױסגעצײכעט אין קאַמפֿ אויף די שלאַכט - פֿעלדער, אָדער אין דער רעוויסאַנס אין פֿאַרלויר פֿון דער לעצטער מלחמה.

2.30 נאַכמיטאָג איז שוין דער גרויסער פֿלאַץ פֿון ענוואַלד געווען באַלעבט דורך די הונדערטער געוועזענע פֿאַנטקעמפער, וואָס זענען געבליבן מיט זײַערע פֿענער אױפֿן רוח פֿון די מאַרדריכע אַמיקאַל, וועלכע זענען אָב געשלאָסן אין "אױשווער".

דאָס קריגס - מײַנסטעריום האָט צו דער דאָזיקער געלעגנהײַט געשיקט אַ מיליטערישע קאַמפֿאַניע און אַ גרויסן אַרעסטער אין פֿאַ- דער " אױפֿפֿאַרם.

Fonds UEVACJEA, Paris\_CDJC\_Mémorial de la Shoah

